



MC
Audit Conseil

MARTY Charles
BP 140 000 - 98701 ARUE
mc.auditconseil.987@gmail.com
(00 689) 87 76 88 21

Rapport d'audit

sur l'accueil TE VAI ETE

(Rapport définitif)

13 mars 2026

NOTA :

Le rapport d'audit est remis au commanditaire.

Il appartient au commanditaire de décider de sa communication aux tiers, sous réserve de prendre les précautions nécessaires à la sauvegarde des droits des personnes citées dans le rapport.

Le cas échéant certaines parties du texte devront être préalablement occultées.

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	4
A. CADRE DE LA MISSION	4
1) <i>Finalité de l'accueil TE VAI ETE.....</i>	<i>4</i>
2) <i>Normes juridiques applicables.....</i>	<i>4</i>
3) <i>Rappel de l'audit interne</i>	<i>5</i>
4) <i>L'auditeur</i>	<i>5</i>
5) <i>Le référentiel d'audit.....</i>	<i>5</i>
B. HISTORIQUE DE L'ACCUEIL TE VAI ETE	6
1) <i>L'entité</i>	<i>6</i>
2) <i>Le nouvel accueil te vai-ete.....</i>	<i>7</i>
3) <i>L'extension Fare « TERE HOUSE »</i>	<i>8</i>
2. DESCRIPTION	9
A. L'ORGANISATION	9
1) <i>Nature juridique.....</i>	<i>9</i>
2) <i>Administration.....</i>	<i>9</i>
B. LES FINANCES.....	10
1) <i>Le compte d'exploitation de 2025</i>	<i>10</i>
2) <i>Focus sur les recettes particulières.....</i>	<i>14</i>
3) <i>Le bilan.....</i>	<i>15</i>
4) <i>La trésorerie</i>	<i>16</i>
5) <i>Le te vai Ete api.....</i>	<i>17</i>
6) <i>Les conditions de location du terrain.....</i>	<i>20</i>
7) <i>Les biens mobiliers</i>	<i>20</i>
C. REMARQUES SUR LA TENUE DE LA COMPTABILITE	22
D. L'ACTIVITE.....	24
1) <i>Les distributions des repas.....</i>	<i>24</i>
2) <i>Le Caddie de la miséricorde</i>	<i>24</i>
3) <i>La croix bleue.....</i>	<i>24</i>
4) <i>Les autres services.....</i>	<i>24</i>
E. LE PERSONNEL.....	27
F. LES DONS EN NATURE.....	27
G. LE DEVENIR DE L'OEUVRE	28
3. CONCLUSIONS	28
4. RECOMMANDATIONS.....	29
5. SUIVI DES RECOMMANDATIONS.....	31

1. INTRODUCTION

A. CADRE DE LA MISSION

L'administrateur de l'accueil TE VAI ETE de Mamao-Papeete, Père Christophe (M. Christophe BARLIER-BRIGNOLI) a souhaité faire réaliser un audit interne de l'accueil TE VAI ETE par courriel du 12 janvier 2026 : *« L'idée serait de partir de l'année 2020, année du début du projet de la construction du nouvel Accueil. Aujourd'hui, nous sommes à 2 ans et demi de fonctionnement... un audit nous permettrait d'asseoir nos orientations et de les corriger. »*

Vous aurez accès à l'ensemble des documents de l'Accueil : comptabilité de la construction et du fonctionnement, actions menées en partenariat... et tout ce qui sera nécessaire à l'audit.

L'essentiel des documents étant informatisés, vous pourrez y accéder via un ordinateur de l'Accueil Te Vai-ete. ».

Le devis du 25 janvier 2026 a été accepté le 27 janvier 2026.

Le rapport provisoire a été transmis le 18 février 2026.

1) FINALITE DE L'ACCUEIL TE VAI ETE

L'accueil TE VAI ETE est un accueil de jour, où les sans domicile fixe peuvent prendre le matin un repas copieux, se doucher, laver leur linge, bénéficier de soins médicaux et infirmiers, bénéficier de linge d'occasion et parfois de formation.

Cette activité de l'accueil TE VAI ETE est bien conforme au Canon 1254 : *« §1 L'Église catholique peut, en vertu d'un droit inné, **acquérir**, conserver, **administrer** et aliéner des biens temporels, indépendamment du pouvoir civil, pour la poursuite des **fins qui lui sont propres**. »*

*§2 Ces fins propres sont principalement : organiser le culte public, procurer l'honnête subsistance du clergé et des autres ministres, **accomplir les œuvres de l'apostolat sacré et de charité, surtout envers les pauvres.** »*

2) NORMES JURIDIQUES APPLICABLES

En l'absence d'applicabilité du Concordat napoléonien de 1801, de la loi de 1905 de séparation des églises et de l'Etat, les missions catholiques en Océanie étaient directement régies par le Vatican.

Face à la menace de voir les biens immobiliers devenir la propriété d'une société civile, pour gérer l'ensemble des biens des Eglises catholiques des pays, royaumes et territoires d'Océanie, domiciliée à HAWAII, un décret-loi fut pris le 16 janvier 1939, modifié le 6 décembre 1939, dit décret Mendel, qui institua dans les colonies françaises des conseils d'administration des missions religieuses (*JOEFO du 15 avril 1939, p 121*).

Ainsi les missions catholiques des établissements français d'Océanie acquirent en 1939 la personnalité morale et civile au regard du droit français, avec les pleins pouvoirs pour administrer, gérer et disposer des biens appartenant à leur mission.

La mission catholique prit le nom de « Conseil d'administration de la mission catholique (CAMICA) ».¹

Les autres normes juridiques à prendre en considération sont notamment :

- le statut du CAMICA (*AGE du 21/08/1996 ; modifié le 14/06/2018*) ;

¹ Les Conseils d'administration du Décret Mendel s'apparente au statut des Associations diocésaines reconnues le 18 janvier 1924 par le pape Pie XI par l'encyclique « *Maximum gravissimaque* », et approuvées par l'avis du Conseil d'Etat du 13 décembre 1923 leur donnant l'équivalent du statut d'association de la loi de 1901.

- le droit Canon dans sa version de 1983 (droit interne de l'Eglise) ;
- Le code civil dans sa version applicable à la Polynésie française ;
- Les normes comptables applicables à l'Eglise (CAMICA et associations) ;
- l'ensemble des codes et normes juridiques applicables en Polynésie française.

3) RAPPEL DE L'AUDIT INTERNE

L'AAI (The Institute of Internal Auditors) et l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes) donnent une définition de l'audit interne :

« L'audit interne est une activité indépendante et objective qui permet de donner à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. ».

La méthode d'audit interne s'appuie sur les principes du contrôle interne et de la gestion des risques (COSO 2).

4) L'AUDITEUR

L'auditeur M. Charles MARTY est diplômé de l'école de directeur d'hôpital EHESP, d'un DEA en droit public, et de diverses formations [comptabilité gestion en DSCG – maîtrise en sciences politiques – contrôle interne et audit interne (IFACI)] Il est également infirmier DE. Il a été auditeur et inspecteur à l'inspection générale de l'administration (IGA) devenu Direction de modernisation et des réformes de l'administration (DMRA), durant 11 années.

5) LE REFERENTIEL D'AUDIT

Le référentiel d'audit pour les paroisses et les entités du CAMICA doit être construit en fonction des règles canoniques, du plan comptable et des normes comptables utilisées, et du droit applicable en Polynésie française. Il doit être ajusté à la gestion non professionnelle de l'entité de type gestion de petite association bénévole.

Néanmoins ce référentiel doit traiter des aspects de l'activité présentant le plus de risque :

- la comptabilité et les finances ;
- la gestion des biens ;
- la gestion des ressources humaines ;

a) Le droit canon

Le Canon 1284 précise les tâches de bonne gestion devant être effectuées par l'administrateur :

« §1 Tous les administrateurs sont tenus d'accomplir soigneusement leur fonction en bon père de famille.

§2 Ils doivent en conséquence :

*1° veiller à ce que les biens qui leur sont confiés ne périssent pas et ne subissent aucun dommage, de quelque manière que ce soit, en concluant pour cela, si nécessaire, **des contrats d'assurances** ;*

2° veiller à garantir par des moyens valides en droit civil la propriété des biens ecclésiastiques ;

3° observer les dispositions du droit tant canonique que civil, ou celles qui seraient imposées par le fondateur, le donateur ou l'autorité légitime, et prendre garde particulièrement que l'Église ne subisse un dommage à cause de l'inobservation des lois civiles ;

4° percevoir avec soin et en temps voulu les revenus et profits des biens, les conserver en sécurité une fois perçus, et les employer selon l'intention du fondateur ou les règles légitimes ;

5° payer au temps prescrit les intérêts d'un emprunt ou d'une hypothèque, et veiller à rembourser à temps le capital ;

6° employer aux fins de la personne juridique, avec le consentement de l'Ordinaire, les sommes disponibles après le solde des dépenses et qui peuvent être utilement placées ;

7° **tenir en bon ordre les livres des recettes et des dépenses.**

8° **préparer à la fin de chaque année un compte rendu de leur administration ;**

9° **classer soigneusement et garder en des archives sûres et convenables** les documents et instruments qui fondent les droits de l'Église ou de l'institut sur ces biens ; déposer en plus, là où cela peut se faire commodément, des copies authentiques de ces actes aux archives de la curie.

§3 Il est fortement recommandé aux administrateurs d'établir chaque année les prévisions des recettes et des dépenses ; mais il est laissé au droit particulier de les leur imposer et de déterminer avec plus de précision de quelle manière elles doivent être présentées. ».

b) Les normes comptables applicables

L'accueil TE VAI ETE ne dispose pas de comptable. Les saisies comptables sont réalisées par le père Christophe sur un tableur Excel dans un environnement Macintosh.

L'accueil TE VAI ETE dispose d'un guide des procédures juridiques et comptables de l'archevêché de Papeete (19/03/2015) diffusé par Mgr Pascal CHANG SOI, le 24 mars 2015.

Ce document est suivi de deux fiches : « *modèle de répartition des tâches pour l'administration temporelle d'une paroisse* » (à adapter), et « *aide-mémoire du comptable de paroisse* » (procédures type à adapter/préciser pour chaque paroisse). L'accueil Te VAI ETE utilise le plan comptable du CAMICA.

Le plan comptable du diocèse a été révisé le 1^{er} juillet 2019 au cours de la réunion des comptables référents du diocèse de Papeete. Il figure en annexe.

Le cabinet comptable FIC Expertise, qui assure l'expertise comptable du diocèse, souhaite étendre depuis octobre 2018 à toutes les paroisses et entités du CAMICA le logiciel Easy Compta.

La curie utilise le plan comptable général.

En cas de difficulté il sera fait référence au plan comptable et à l'instruction comptable des associations relevant de la loi de 1901.

B. HISTORIQUE DE L'ACCUEIL TE VAI ETE

1) L'ENTITE

L'accueil TEVAI ETE, initialement créé en 1994 par le Secours Catholique du diocèse de Papeete, avait pour but d'offrir aux personnes en situation économique précaire et sans domicile fixe de Papeete et de ses environs, un repas unique et un accompagnement humanitaire.

C'est ainsi que Mme le maire de Papeete, Louise CARLSON a mis gracieusement à la disposition de l'accueil TE VAI ETE un terrain communal et une annexe des entrepôts communaux de VAINIORE (Délibération communale n° 94-70 du 28 novembre 1994).

Une convention a été signée entre la commune et le Secours Catholique pour la mise à disposition d'une partie des bâtiments ARUPA (convention communale n° 94-5/DIV du 19 décembre 1994).

En 2018, la commune de Papeete a souhaité récupérer les locaux mis à la disposition du secours catholique. La convention fut dénoncée par la mairie de Papeete pour compter du 1^{er} avril 2021 (lettre n° 294 DDU-DST-FONCIER du 02 mars 2021).

A noter que le déménagement de l'accueil TE VAI ETE était en suspens depuis plusieurs années. Lors de la séance de l'Assemblée de la Polynésie française du 25 avril 2019 il était rappelé que la Polynésie française n'avait trouvé aucune solution de relogement, malgré des recherches actives depuis 2018².

Dès lors, il convenait de trouver un nouveau site d'accueil.

2) LE NOUVEL ACCUEIL TE VAI-ETE

La Polynésie française a autorisé la location de la parcelle cadastrée CN 9 (devenue CN 15) de 1 765 m² sur le site de l'ancien hôpital de MAMA'O, pour un bail emphytéotique de 30 ans, moyennant un loyer annuel de 155 320 FCFP³. Le bail emphytéotique fut signé le 26 janvier 2021.⁴

Le Permis de construire n° 21-1305-3/VP/DCA du 10/02/2022 a permis de lancer les appels d'offre pour les 17 lots du chantier.

Les architectes étaient M. Eric RAFFIS et Mme Nelly GAY. Les bureaux d'études étaient Polynésie Ingénierie et ADN Polynésie.

La première pierre a été posée le 16 juin 2022 et la conformité de l'édifice a été obtenue le 28 juin 2023⁵. Le chantier a été particulièrement rapide.

L'inauguration du nouvel Accueil Te VAI ETE a eu lieu le 30 juin 2023 en Présence notamment du Président de la Polynésie française, M. Moetai BROTHERRSON et des membres de son gouvernement.

140 millions de Fcfp de dons pour la construction



Lors de son discours, le père Christophe a évidemment salué les nombreux donateurs qui ont permis de rassembler les quelque 259 millions de Fcfp nécessaires à la construction de ce nouvel accueil à Mama'o. Sur cette somme, 132 millions de Fcfp ont été avancés par le Camica et le reste a été récolté via des dons, soit 140 millions de Fcfp. Les familles Moux, Siu et Coppenrath figurant au rang des plus généreux. "Nous n'avons reçu aucune subvention", a insisté le prêtre. "Ce qu'on a construit, on l'a construit avec des gens qui ont adhéré à notre projet. Ni les contribuables, ni les fidèles, qui ne sont pas favorables au projet et on les comprend, n'ont donné contre leur gré."

6

² Source Lexpol

³ Arrêté n° 31 CM du 15 janvier 2021 autorisant la location d'une emprise de 1 765 mètres carrés à détacher de la parcelle de terre cadastrée commune de Papeete, section CN n° 9, au profit du CAMICA-Accueil Te Vai Eté.

⁴ Bail enregistré le 8 avril 2021, n° 712/1 RCH

⁵ Arrêté n° 21-1305-4/MSF/DCA du 28 juin 2023

⁶ Source : Tahiti Infos

3) L'EXTENSION FARE « TERE HOUSE »

Par courrier du 23 juillet 2024 l'accueil Te Vai Ete sollicitait du Président de la Polynésie française la mise à disposition de la parcelle jouxtant celle de l'accueil pour y implanter des Fare contenants afin d'y loger des personnes sans-abris qui suivraient des formations d'insertion professionnelle.

Les TERE HOUSE furent construits et livrés par le Pays. L'inauguration a eu lieu le 14 avril 2025 en présence notamment du Président de la Polynésie française.

Une convention a été signée le 23 mai 2025 entre le CAMICA et la Polynésie française pour la mise à disposition à titre précaire et gracieux d'une partie (1000 m²) de la parcelle cadastrée CN 17 et des (6) bungalows appelés « TERE HOUSE » et des mobiliers (12 lits simples et 7 armoires). A noter qu'un « TERE HOUSE » est situé sur l'emprise foncière de l'accueil Te VAI ETE.

Cependant la parcelle CN 17 précédemment affectée à l'établissement des grands Projets de Polynésie (GPP) a été affectée à l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSF) par arrêté n° 11494 MFL du 18 novembre 2025. Il apparaît donc une faiblesse juridique dans la convention puisque l'un des signataires (Le Pays) n'était pas affectataire de la parcelle.

Néanmoins la convention a été exécutée par l'exploitant de l'accueil TE VAI ETE car des personnes ont été installées et logent dans ces TERE HOUSE.

En conséquence, à l'égard des tiers il convient d'appliquer la théorie de l'apparence et de considérer que la convention est valide, en particulier par l'exploitant à l'égard de son assurance.

2. DESCRIPTION

A. L'ORGANISATION

1) NATURE JURIDIQUE

L'accueil TE VAI ETE ne dispose pas de la personnalité juridique, ni au sens du droit Canon (C 114), ni au sens du droit civil (association loi de 1901).

L'entité relève de l'Eglise catholique, donc du CAMICA. Les conventions du bail emphytéotique et de la mise à disposition des TERE HOUSE ont été signées par Mgr Jean-Pierre COTTENCEAU.

L'accueil TE VAI ETE est enregistré à l'ISPF depuis le 20 septembre 2011, avec le N° TAHITI 028902 – 094 sous le nom CAMICA (établissement principal) et ACCUEIL TE VA-ETE – CAMICA – TE VAI-ETE (entité secondaire) ayant comme activité « Action sociale sans hébergement ».

Le Canon 114 prévoit : « §1 Sont constituées en personnes juridiques par **disposition du droit** ou par concession spéciale de l'autorité compétente donnée par décret, des ensembles de personnes ou de choses ordonnés à une fin qui s'accorde avec la mission de l'Eglise et dépasse les intérêts des individus.

§2 Les fins dont il est question au § 1 s'entendent **d'œuvres de piété**, d'apostolat de **charité** spirituelle ou temporelle.

§3 L'autorité compétente de l'Eglise ne confèrera la personnalité juridique qu'à des ensembles de personnes ou de choses qui visent une fin réellement utile et qui, tout bien pesé, jouissent de moyens qui paraissent suffisants pour atteindre cette fin. ».

Pour l'instant, l'accueil TE VAI ETE est une entité secondaire dépendant du CAMICA.

Elle dispose néanmoins d'un compte bancaire et l'administrateur peut effectuer seul les actes courants de gestion.

Il paraît opportun que sa situation soit réglée par un statut propre ou par un décret de l'Evêque.

2) ADMINISTRATION

L'accueil TE VAI ETE est administré par le Père Christophe. Il gère seul l'accueil TE VAI ETE et les besoins des personnes accueillies sur le plan administratif et social.

Il est aidé dans sa tâche par des bénévoles, chacun œuvrant dans leurs domaines spécifiques (cuisine, soins, accueil, logistique, etc....).

Le Canon 1280 précise que « toute personne juridique aura son conseil pour les affaires économiques ou au moins deux conseillers pour aider l'administrateur dans l'accomplissement de sa charge, selon les statuts. ».

Recommandation : Désigner des conseillers pour aider le Père Christophe dans sa tâche d'administration.

A défaut créer un conseil pour les affaires économiques.

B. LES FINANCES

Note : l'audit en organisation et en fonctionnement n'a pas vocation à se substituer au rôle d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes.

Néanmoins si des incohérences ou des anomalies dans les comptes sont relevées, celles-ci sont signalées à l'administrateur ou au gérant de l'entité, afin qu'il puisse les rectifier, s'il le juge opportun.

1) LE COMPTE D'EXPLOITATION DE 2025

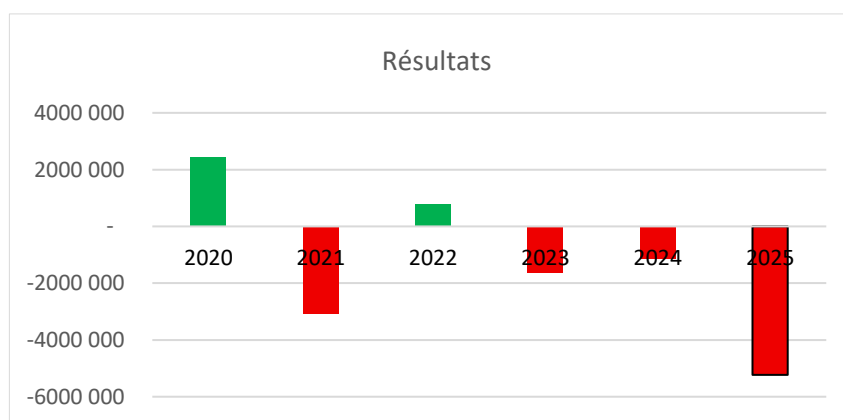
ACCUEIL TE VAI-ETE					
Journal de la caisse de l'Accueil Te Vai-ete					
Anné 2025					
REPORT 2024					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	404 700
2	CCP Papeete	58 131 177	Total :		58 535 877
COMPTES EXTRA					
Recettes			Dépenses		Résultat
46 711	Construction Te Vai-ete	-	46 712	Construction Te Vai-ete	-
46 721	Équipement Te Vai-ete	-	46 722	Équipement Te Vai-ete	-
46 731	Archidiocèse - avance Te	90 000 000	46 732	Remboursement - Archi	90 000 000
		90 000 000			90 000 000
COMPTES EN TRANSIT					
Recettes			Dépenses		Résultat
4 501	Confiturières	10 541	4 502	Confiturières	-
4 511	Ateliers	-	4 512	Ateliers	-
4 521	Atelier couture	321 750	4 522	Atelier couture	-
4 531	Atelier crochet	131 200	4 532	Atelier crochet	-
4 541	Éphémère - don social	829 430	4 542	Éphémère - don social	-
4 551	Éphémère - pourboire	84 580	4 552	Éphémère - pourboire	-
4 561	Éphémère - Rima Here	1 000 000	4 562	Éphémère - Rima Here	-
		2 377 501		1 768 757	608 744
COMPTES PAROISSIAUX					
COMPTES DE CHARGES		Montant	COMPTES DE PRODUITS		Montant
6 024	Alimentation	- 2 188 449	7 015	Dons des fidèles	5 836 240
6 026	Linge et produit d'entret	- 6 000	711	Récupération des canet	169 520
6 031	Petit matériel de bureau	- 192 178	76	Produits financiers	-
60 611	Electricité	- 1 656 046	77	Produits exceptionnels	2 550
60 612	Gaz	- 591 834	78	Ventes diverses	37 241
60 613	Eau	- 520 558			
60 633	Outilsage	-			
60 635	Achat matériel divers	- 783 144	712	Pièces aluminium	-
6 152	Entretien des bâtiments	- 4 172 949	713	Chariot solidaire	528 500
6 153	Entretien divers	- 462 749			
6 154	Truck de la Miséricorde	- 318 858			
6 161	Assurances bâtiments	- 286 264			
6 162	Assurance voiture	- 210 319			
6 163	Assurances responsabil	-			
625	Transport et déplacements	-			
6 261	P.T.T. (poste - timbres)	- 2 700			
6 262	Téléphone - internet	- 450 853			
6 280	Dons aux accueillis	- 45 450	7 280	Remboursement - dons	2 400
6 281	Restaurant Éphémère al	- 1 241 698	7 281	Restaurant Éphémère 1	2 488 290
6 282	Formation cuisine-resto	- 1 645 043	7 282	Restaurant Éphémère 2	1 731 672
6 283	Restaurant Éphémère ec	- 479 635			
6 284	Colis alimentaires	-			
6 285	Dons divers	-			
6 286	Santé - Pharmacie	- 496 826	752	Location des salles	-
6 287	Vétérinaire	-			
6 288	Autres prestations extér	- 211 432			
627	Frais financiers	- 34 253			
63	Impôts et taxes	-			
67	Charges exceptionnelles	-			
688	Amortissements/Matéri	-			
	Total des charges	- 15 997 238		Total des produits	10 796 413
					- 5 200 825
	Bénéfices/Pertes :	-		5 200 825	- 4 592 081
RÉSULTATS DE 2025					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	-
2	CCP Papeete	1 733 302	Total :		1 733 302

Le compte d'exploitation de 2025 a été corrigé de quelques erreurs de frappe, de saisie du livre journal et des formules de calcul de report du livre journal au bilan.

- Le compte d'exploitation principal de 2025 fait apparaître un déficit de -5 200 825 XPF.
- Les comptes annexes dit « comptes en transit » 45 correspondant aux activités annexes (confitures, ateliers couture et crochets, restaurant éphémère) sont excédentaires et doivent être consolidés avec le compte principal pour obtenir le résultat consolidé d'exploitation de l'accueil TE VAI ETE.
- Les comptes d'exploitation pour chaque activité annexes sont inexistants.
- Le résultat consolidé de l'exercice 2025 est déficitaire de – **4.592.081 XPF**.

c) La synthèse des résultats

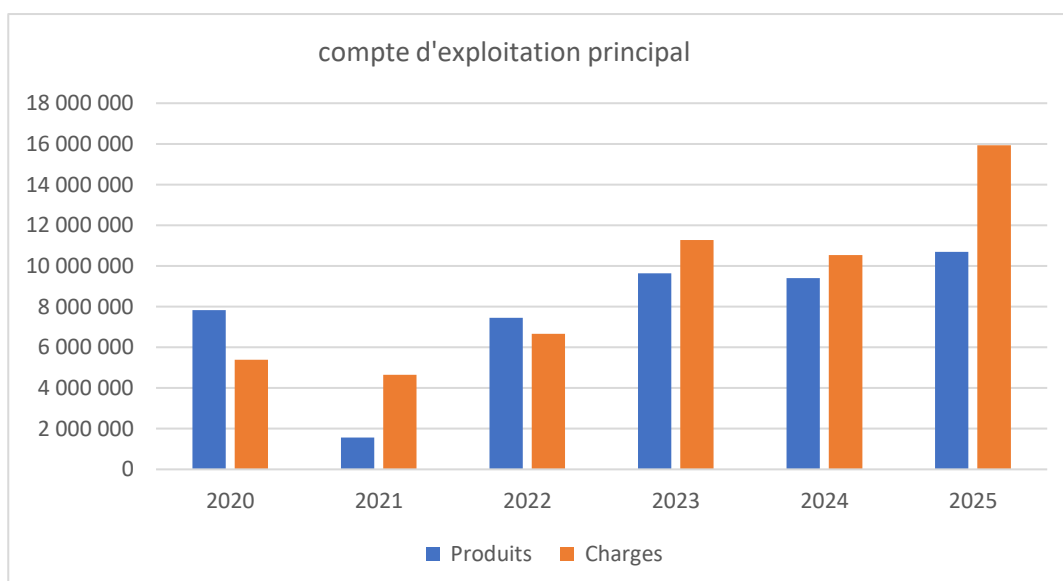
Ce tableau permet de mieux visualiser les résultats du compte d'exploitation principal :



- Les résultats sont déficitaires depuis 2023 ;
- Le résultat déficitaire s'est nettement aggravé en 2025.

d) L'évolution des produits et charges

Le retraitement des bilans fait apparaître de manière synthétique l'évolution des comptes d'exploitation (sans réintégration des comptes en « transit » des activités annexes) :



- Les dépenses évoluent plus rapidement que les recettes depuis 2023 (Accueil TE VAI ETE Api).
- Le déficit est présent depuis 2023. Il s'aggrave en 2025.

Ce déficit de 2025 s'explique par :

- Une hausse des dépenses d'entretien du bâtiment de 3,3 MF.
- L'extension de la station d'épandage pour 2,4 MF et du changement de la pompe ;
- Les travaux de tags de la façade pour 1,4 MF ;
- Le restaurant d'application éphémère a généré des recettes à hauteur de 4,2 MF, mais également des charges directes pour 3,3 MF et indirectes (eau, gaz, électricité) estimées à 1,2 MF, soit 4,5 MF de charges.

Compte tenu du reliquat de trésorerie de 5,9 Millions FCP de 2024, le solde de trésorerie au 31/12/2025 est de **1 733 302 FCP**.

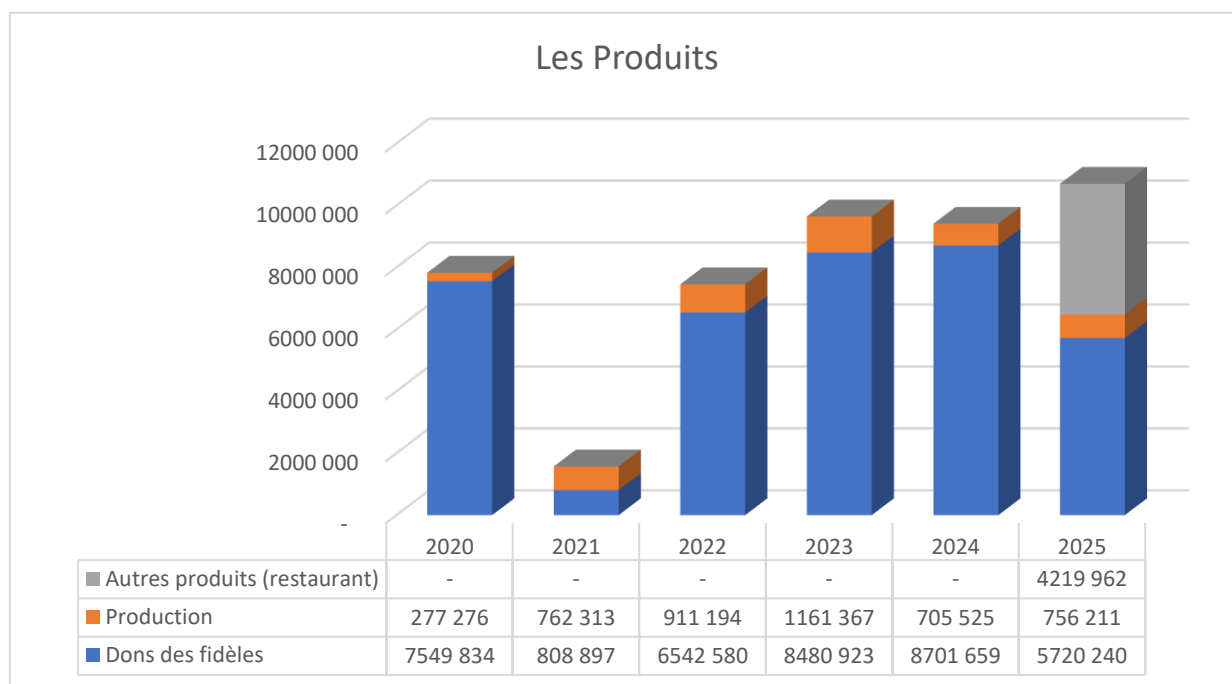
Il est préconisé de passer les travaux supplémentaires de la station d'épandage dans les dépenses d'investissement de la construction, s'agissant d'une malfaçon voire d'un défaut de conception, sous réserve de l'accord de l'économe diocésain ou de l'expert-comptable.

e) La structure des produits

A noter que la Polynésie française est compétente en matière sanitaire et sociale, de même les communes peuvent intervenir en matière d'aide sociale⁷.

A dépit de ce constat l'accueil TE VAI ETE, qui intervient dans les attributions de la puissance publique ne sollicite aucune subvention directe de la Polynésie française ou des communes.

Ce choix est assumé par l'administrateur.



⁷ Article 43-II-2° de la loi organique statutaire

Intitulé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dons des fidèles	7 549 834	808 897	6 542 580	8 480 923	8 701 659	5 720 240
Récupération des canettes	239 370	248 550	223 550	192 450	152 260	169 520
Pièces aluminium	37 906	513 763	687 644	119 527	-	-
Armoire solidaire	-	-	-	357 200	290 000	528 500
Location des salles				54 240	54 240	16 000
Remboursement - dons acc.	-	-	-	-	-	2 400
Restaurant Éphémère 1						2 488 290
Restaurant Éphémère 2						1 731 672
Produits financiers	-	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	2 550
Ventes diverses				437 950	209 025	37 241
Total des produits	7 827 110	1 571 210	7 453 774	9 642 290	9 407 184	10 696 413

Le détail des produits permet de confirmer les observations précédentes.

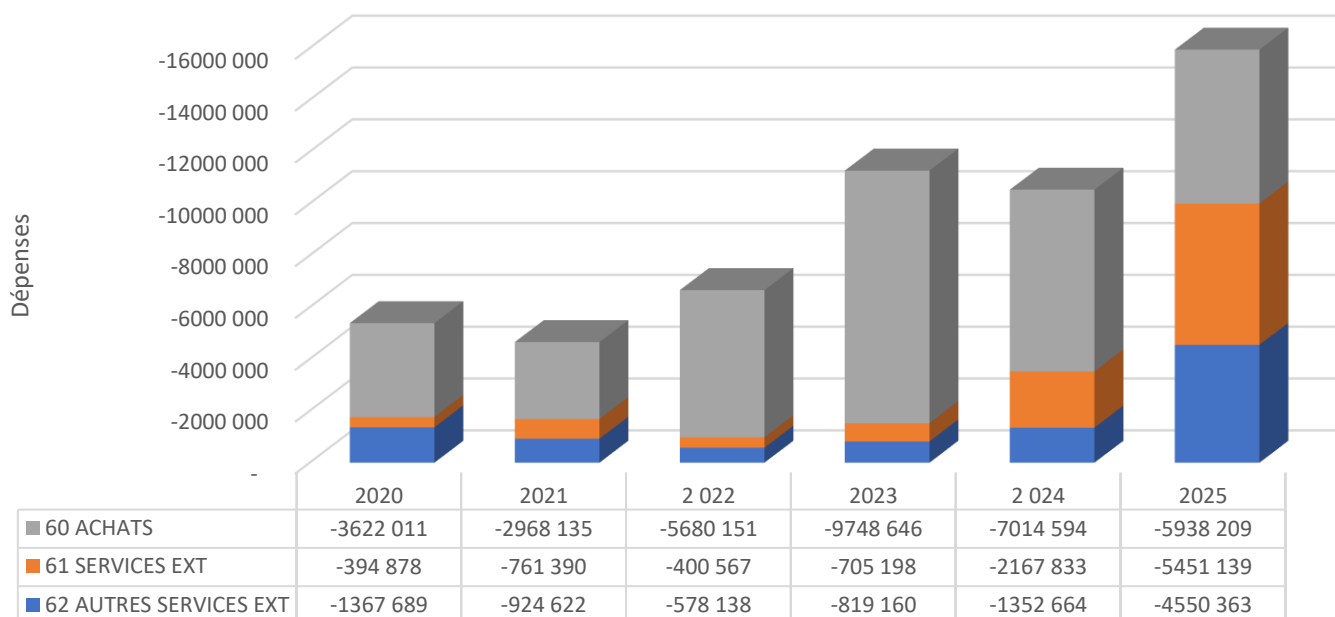
- L'année du COVID 2021 a marqué une baisse significative des dons des fidèles ;
- L'année 2025 a connu une baisse importante des dons des fidèles (- 3 MF) ;
- La récupération des canettes devient moins performante ;
- Le restaurant éphémère génère des recettes de 4,2 MF, mais qui seront à mettre en relation avec les charges afférentes ;

A noter que le Canon 222 précise que les fidèles sont tenus par l'obligation de subvenir aux besoins de l'Eglise, notamment pour les œuvres de charité.

Recommandation : Rappeler les fidèles à leur générosité.

f) La structure des charges

Structure des charges



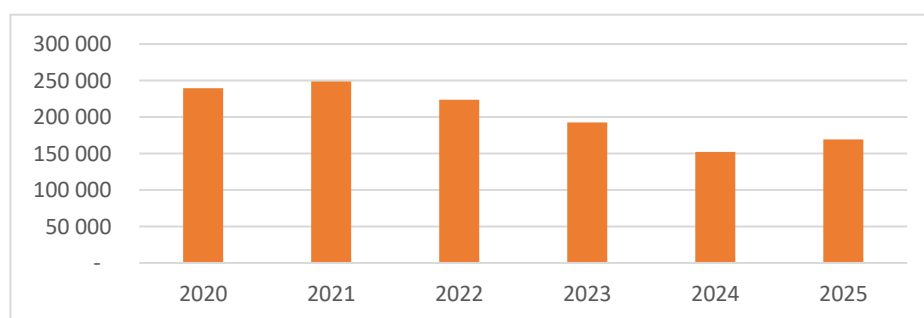
Les charges ont été en forte augmentation en 2023 en raison de la mise en service du TE VAI ETE Api:

N° art	Intitulé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6024	Alimentation	- 2 226 451	- 2 466 703	- 4 975 313	- 2 291 156	- 2 324 003	- 2 188 449
6026	Linge et produit d'entretien	- 149 650				- 79 129	- 6 000
6031	Petit matériel de bureau	- 19 775	- 36 540		- 1 182 599	- 638 080	- 192 178
60611	Electricité	- 324 335	- 167 300	- 101 372	- 331 616	- 1 607 955	- 1 656 046
60612	Gaz	- 156 406	- 245 544	- 275 457	- 406 266	- 505 970	- 591 834
60613	Eau			- 54 409	- 361 226	- 446 265	- 520 558
60633	Outillage	- 650			- 27 765	- 166 567	
60635	Achat matériel divers	- 744 744	- 52 048	- 273 600	- 5 148 018	- 1 246 625	- 783 144
6152	Entretien des bâtiments	- 2 356	-	-	-	- 839 000	- 4 172 949
6153	Entretien divers	- 21 360	- 5 000	-	- 34 969	- 480 372	- 462 749
6154	Truck de la Miséricorde	- 151 635	- 555 247	- 184 305	- 214 302	- 388 261	- 318 858
6161	Assurances bâtiments					- 258 473	- 286 264
6162	Assurance voiture	- 219 527	- 201 143	- 216 262	- 205 927	- 201 727	- 210 319
6163	Assurances responsabilité civile				- 250 000		
625	Transport et déplacements	- 10 700			-		
6261	P.T.T. (poste - timbres)	- 5 000		- 2 500	- 2 500	- 2 500	- 2 700
6262	Téléphone - internet	-		-	- 9 330	- 165 860	- 450 853
6280	Dons aux accueillis	- 755 439	- 73 086	- 253 800	- 162 400	- 553 930	- 45 450
6281	Restaurant Éphémère alimentation		- 3 790			- 900	- 1 221 303
6282	Formation cuisine-resto						- 1 645 043
6283	Restaurant Éphémère équipement						- 479 635
6284	Colis alimentaires				- 260 954		
6285	Dons divers			- 27 200	-		
6286	Santé - Pharmacie	- 291 023	- 386 080	- 198 248	- 370 667	- 613 678	- 496 826
6287	Vétérinaire	- 292 218	- 138 507	- 77 909			
6288	Autres prestations extérieures div		- 306 850	-			- 174 300
627	Frais financiers	- 13 309	- 16 309	- 18 481	- 13 309	- 15 796	- 34 253
63	Impôts et taxes						
67	Charges exceptionnelles						
688	Amortissements/Matériel						
	Total des charges	- 5 384 578	- 4 654 147	- 6 658 856	- 11 273 004	- 10 535 091	- 15 939 711

- Des frais d'aménagement dans les nouveaux locaux, par l'acquisition de matériels de bureau pour 5,1 MF : (Achat de matériels divers, petit matériel de bureau) ;
- Des services extérieurs notamment pour l'assurance du bâtiment ;
- Des autres services extérieurs, liées principalement à l'activité de formation professionnelle et du restaurant d'application éphémère pour – 3,3 MF ;

2) FOCUS SUR LES RECETTES PARTICULIERES

i. Les canettes



- En 2025 les recettes ont été de 169.520 XPF.

- Sur les cinq dernières années la meilleure recette a été en 2021 avec 248.550 XPF.

Les recettes des canettes sont destinées à financer les frais de médicament des SDF.

Ainsi, le reste à charge est adressé par la pharmacie partenaire à l'accueil Te Vai Ete, de sorte que les SDP bénéficient de la gratuité des frais de pharmacie.

ii. Le restaurant éphémère

Les formations de cuisine sont financées de la manière suivante :

- Les stagiaires sont directement rémunérés par le SEFI (80.000 FCP à 100.000 FCP selon l'âge) ;
- Les formateurs sont rémunérés par le Campus des Métiers, qui perçoit une subvention de la DSFE (rémunération des 2 formateurs à 5.000 FCP/heure) ;
- L'association RIMA HERE, uniquement pour la formation des Colibris, perçoit une subvention (Ministère de la solidarité) destinée à financer les frais de la formation (alimentation, consommables etc...) permettant de rembourser les dépenses correspondantes engagées par l'accueil TE VAI ETE avec un plafond de 1 MF.

Le restaurant éphémère d'application des stagiaires de formation professionnelle génère des recettes, puisque le repas est facturé 2.000 XPF (cocktail, entrée, plat, dessert, café).

Ouvert en 2025, il a généré 4,2 millions FCP de chiffre d'affaires sur l'année (produits) contre 3,3 MF de charges directes.

Cependant, en l'absence de comptabilité analytique, les charges indirectes sont difficilement chiffrables. Néanmoins, il est constaté en 2025 des hausses significatives de certaines charges indirectes (- 2, 3 MF) très certainement liées aux formations de cuisine :

- Electricité : + 1,4 MF
- Gaz : + 0,5 MF
- Equipements : + 0,4 MF

Selon cette première estimation le résultat de cette activité serait en réalité déficitaire de -1, 2 millions FCP.

Il s'agit en réalité, selon le Père Christophe, de la participation de l'accueil TE VAI ETE à l'effort de formation à laquelle il convient de rajouter la mise à disposition gratuite des salles de formation climatisées, de la cuisine équipée, des tenues des stagiaires, et divers frais de transport et d'alimentation,

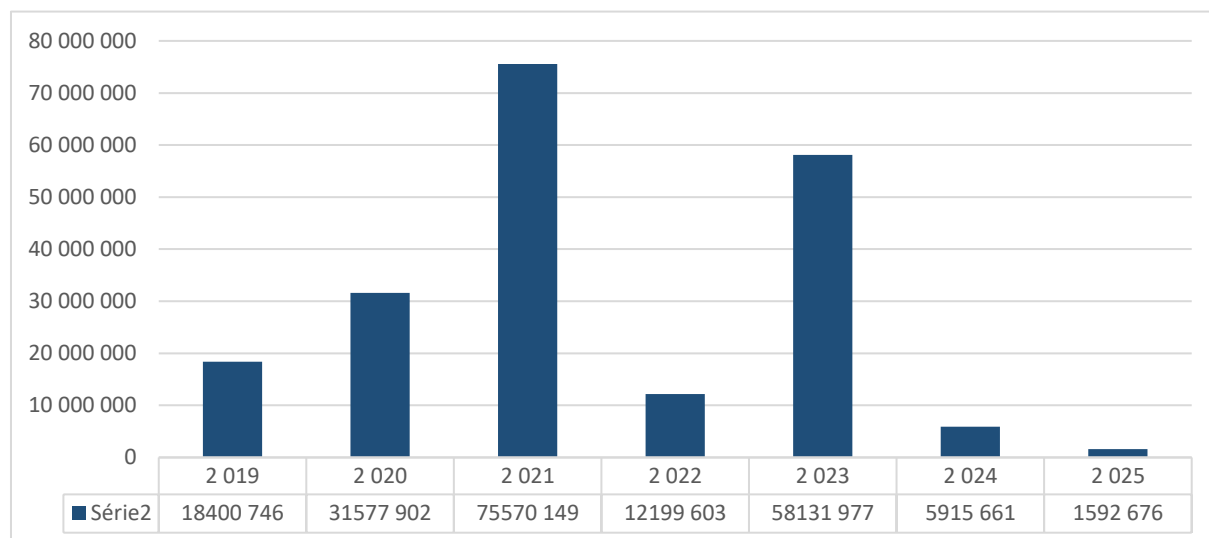
3) LE BILAN

Le « bilan » ne présente pas un véritable bilan au sens comptable du terme.

- Les comptes 45, utilisés pour des « comptes en transit », correspondent aux diverses activités annexes : confitures, ateliers, restaurant Ephémère.
- Les comptes 46 sont utilisés pour la comptabilité de la construction de Te Vai Ete.
- L'accueil TE VAI ETE n'amortit pas les bâtiments. Le guide des procédures juridiques et comptables de 2015 rappelle que « le service comptable de la curie diocésaine prend en charge les écritures d'amortissement des immobilisations ».

4) LA TRESORERIE

La trésorerie est la situation du compte bancaire CCP au 31 décembre de l'année. Selon le plan comptable général elle correspondrait au compte 512. Elle apparaît au « bilan » à l'intitulé 2 « CCP Papeete », ainsi qu'au journal.



Source : relevés bancaires CCP au 31/12

Le rapprochement avec les relevés du compte bancaire ont permis de constater quelques écarts. Ces écarts sont dû à des erreurs d'écriture d'imputations (erreur de frappe). En ce cas les formules Excel du « bilan » ne captent pas et donc ne reportent pas les sommes des imputations erronées. Les écarts sont dû également à des dates valeurs bancaires décalées.

- L'augmentation jusqu'en 2021 correspond à la thésaurisation des dons des fidèles en vue de la construction du nouveau Te Vai Ete.
- Le rebond en 2023 correspond à l'avance de 139.502.885 XPF du CAMICA (séance du 4/05/2022) pour terminer la construction.
- Au 31 décembre 2025 la trésorerie n'est que de 1,6 MF.

Or une trésorerie confortable, afin d'éviter d'éventuels retard de paiement des fournisseurs, devrait permettre de couvrir 3 mois de charges, soit 4 MF.

A noter que l'accueil TEVAI ETE ne dispose pas de ressources propres pour rembourser l'avance du CAMICA. Les déficits successifs d'exploitation et la baisse de la trésorerie ne permettent pas d'être optimiste sur ce point.

Recommandation : tenir le journal en double colonne : l'une pour les produits, l'autre pour les charges, afin de faciliter les contrôles comptables.

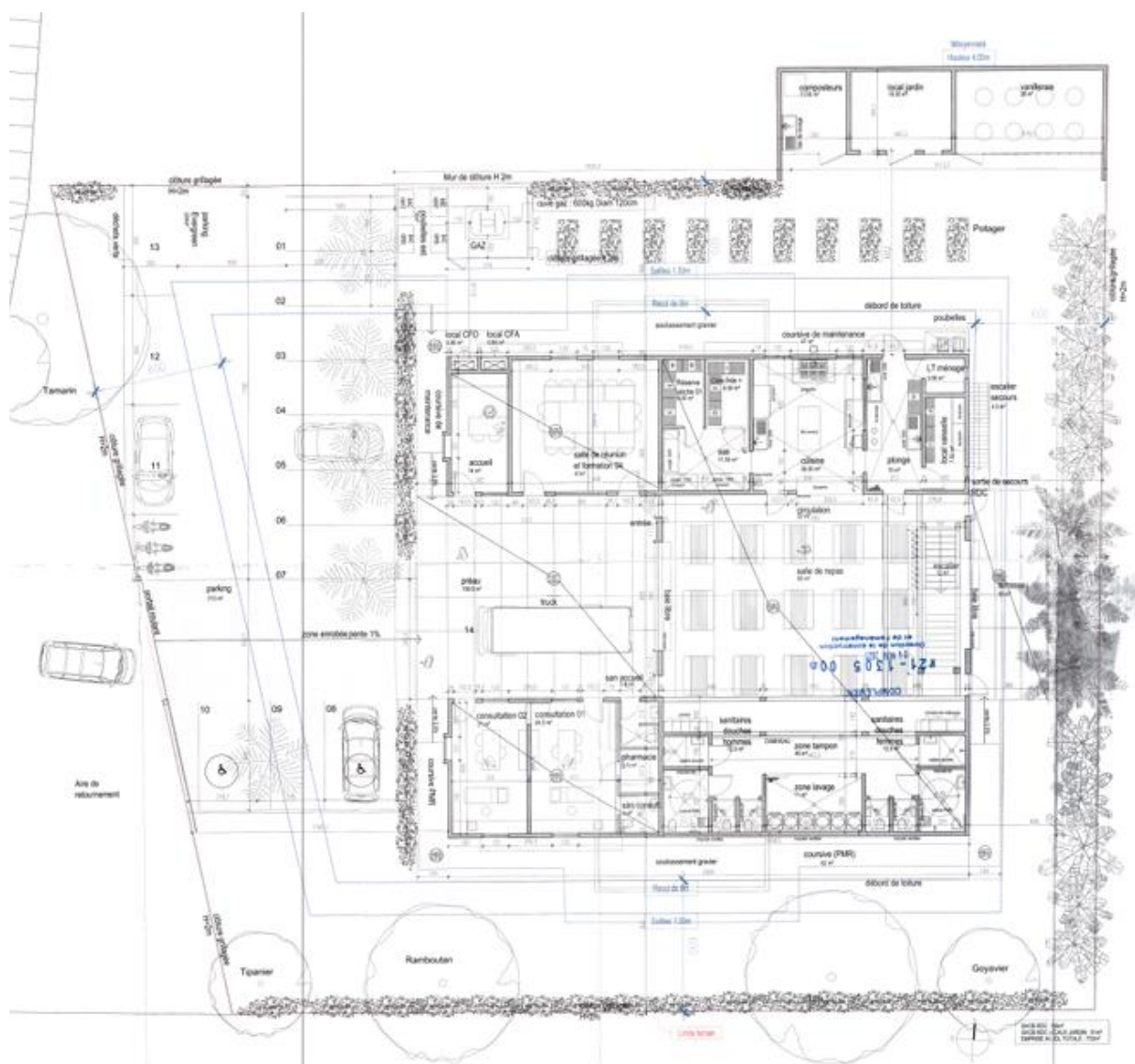
5) LE TE VAI ETE API

a) Les travaux de construction

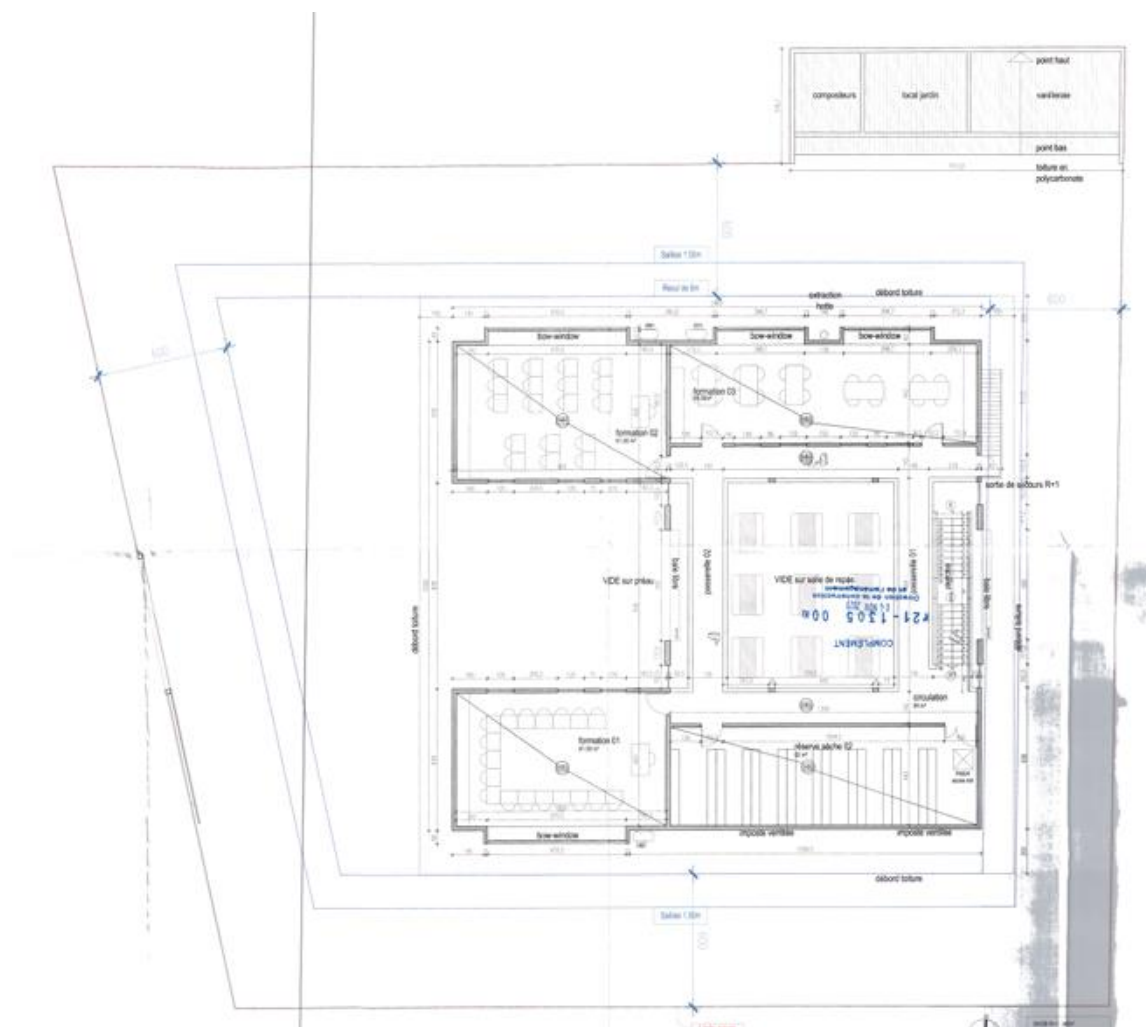
- L'autorisation des travaux immobiliers du 10 février 2022 a été publiée au journal officiel de la Polynésie française le 22 février 2022, page 3724.
- L'avis d'appel d'offre a été immédiatement publié pour des réponses des entreprises au 18 mars 2022 pour chacun des 17 lots, comprenant :

LOT n° 01	GROS ŒUVRE FONDATIONS
LOT n° 02	CHARPENTE COUVERTURE
LOT n° 03	VRD (evergreen)
LOT n° 04	PLOMBERIE / ASSAINISSEMENT
LOT n° 05	COURANT FORT/FAIBLE/VENTILATION
LOT n° 06	CLIMATISATION
LOT n° 07	MENUISERIE ALUMINIUM
LOT n° 08	MENUISERIE BOIS (variante)
LOT n° 09	CLOISON FAUX-PLAFOND
LOT n° 10	POSE REVÊTEMENTS SCELLES COLLES
LOT n° 11	PEINTURE
LOT n° 12	CLÔTURES
LOT n° 13	SERRURERIE
LOT n° 14	VOLETS ROULANTS
LOT n° 15	ESPACES VERTS
LOT n° 16	PHOTOVOLTAÏQUE
LOT n° 17	VANILLERAIE

La construction du rez-de-chaussée de 545 m² (515 + 30) a été réalisé selon le plan suivant :



La construction de l'étage de 340 m² utile a été réalisée selon le plan suivant :



Les travaux de construction ont fait appel aux ressources financières suivantes :

PRODUITS		DEPENSES		
		Année	Payé	Reste à payer
Dons des fidèles	158 819 944	2021	- 6 764 858	
		2022	- 109 564 351	
Avance du CAMICA	139 502 885	2023	- 127 867 876	
Remboursement au CAMICA	- 42 569 020	2024	- 7 702 469	- 4 575 105
		Total	- 251 899 554	- 4 575 105
TOTAL PRODUITS	255 753 809	TOTAL construction	-	256 474 659

- Le coût de la construction est de 256,5 millions FCP ;
- Le CAMICA a octroyé initialement une garantie de financement de 137 millions FCP (Délibération n° 1 du 4/05/2023) ;
- Lors du CAE du CAMICA du 27/09/2023 le solde comptable de l'accueil TE VAI ETE était débiteur de 139.516.139 FCP ;
- L'extrait de compte du CAMICA en date du 5 février 2026 affiche un paiement par le CAMICA de 139.502.885 FCP et d'un remboursement de 42.569.020 FCP ;

- La dette auprès du CAMICA, grâce au non versement du Carême de 2024 et de 2025 de 1 933 865 XPF, s'élève à **95 000 000 XPF** ;
- Les comptes de TE VAI ETE et du CAMICA sont concordants ;
- Il resterait des dettes à payer pour la construction 4,575 MF.

Le détail des restes à payer répertoriés sont les suivants :

ADN Polynésie	-	403 560
ATM Construction (faux plafond)	-	990 377
Charles Bennett - climatisation	-	213 694
Charles Bennett - plomberie	-	2 079 927
Engie	-	191 251
EPRP	-	327 296
Socotec A	-	57 000
Socotec B	-	312 000
TOTAL	-	4 575 105

Ces dettes sont estimées à partir des évaluations des architectes par rapport aux devis des entreprises et des factures déjà payées.

Cependant la plupart de ces dettes sont incertaines pour diverses raisons :

- les factures n'auraient pas été transmises depuis le dossier des ouvrages exécutés (DOE) des architectes du 9/08/2023 ;
- s'agit-il d'un geste commercial, de remise ou de don ?
- l'entreprise est-elle toujours en activité ?

Le principe de prudence comptable veut que toutes les dettes même incertaines soient répertoriées jusqu'à la levée du doute. En Polynésie française la prescription en matière commerciale est de 10 ans.

Recommandation : faire un point de situation comptable avec les architectes.

b) La maintenance

S'agissant d'un établissement recevant du public, l'accueil TE VAI ETE est classé ERP de type LNRU de 5^e catégorie. La visite de sécurité initiale a eu lieu le 26/06/2023.

Il existe un registre de sécurité partiellement mis à jour des maintenances. Il convient de rappeler aux organismes de maintenance de veiller à mettre à jour ce registre, notamment pour les vérifications des extincteurs. A défaut insérer une copie de la facture de maintenance.

- Le bâtiment est assuré (Allianz). La prime annuelle est de 250.000 FCP.
- Maintenance de désinsectisation (trimestrielle) et de dératisation (mensuelle) ;
- Maintenance des extincteurs (10) ;
- Abonnement de téléphonie ;
- Abonnement de gaz (cuve extérieure) ;
- Abonnement d'électricité (Ref EDT : 427ACJ5) ;
- Abonnement de TPE auprès de l'OSB ;

6) LES CONDITIONS DE LOCATION DU TERRAIN

Selon le bail emphytéotique signé le 26 janvier 2021 entre la Polynésie française et le CAMICA :

- Le terrain a été loué selon un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, renouvelable une fois ;
- Le loyer annuel est fixé à 155.320 FCP, avec une exonération pendant la durée des travaux de construction, portée à 5 années ;
- La destination de la location correspond exclusivement à des fins d'implantation et de gestion d'une construction destinée à l'accueil (de jour) de personnes démunies ;
- Les constructions demeurent la propriété du preneur durant toute la durée du bail ;
- A la fin du bail, le bailleur devient propriétaire des immeubles bâtis, sans indemnités ;
- Le bailleur peut exiger la remise en état initial, donc la démolition du bâtiment, sans indemnités.

Or, le bâtiment a été construit grâce aux dons des fidèles et de l'Eglise.

Le terme du bail interviendra le 26 janvier 2051.

Selon les règles comptables, la durée de l'amortissement d'une construction commerciale est de 20 à 50 ans.

Avec une durée de 30 ans, l'amortissement linéaire du bâtiment serait de **8.525.127 FCP** par an. Cette charge est à supporter en principe par l'affectataire du bâtiment.

Cependant l'instruction comptable de 2015 du CAMICA précise : « *dans un souci de simplification et d'homogénéité des comptes, le service comptable de la curie diocésaine prend en charge les écritures d'amortissement des immobilisations* ».

Au terme du bail, le preneur sera devant une incertitude :

- Si l'œuvre devait perdurer au-delà de cette date, il conviendrait de négocier le renouvellement du bail ;
- Si l'œuvre devait périr en deçà de cette date, il conviendrait de négocier une indemnité de reprise du bâtiment par le Pays⁸ ;
- La solution la plus défavorable pour le CAMICA serait de devoir financer, au terme du bail initial, la démolition du bâtiment, après en avoir supporté le coût de construction.

Lorsque le bien dépasse les 100 MF, le Canon 1293 précise que : « §1 Pour aliéner des biens dont la valeur dépasse la somme minimale fixée, il est requis en outre :

1° une juste cause, telles une urgente nécessité, une évidente utilité, la piété, la charité ou toute autre grave raison pastorale ;

2° une estimation écrite de la chose à aliéner établie par des experts.

§2 Les autres précautions prescrites par l'autorité légitime seront observées pour éviter tout dommage à l'Eglise. ».

En conséquence, le Nonce Apostolique pour l'Océanie, établi en Nouvelle Zélande, devra pour le moins être informé de la perte du bâtiment financé par l'Eglise et ses fidèles.

7) LES BIENS MOBILIERS

Le Canon 1283 prévoit la tenue d'un inventaire : « -2°) un inventaire exact et détaillé que les administrateurs signeront sera dressé des immeubles, des meubles précieux ou présentant quelque

⁸ Sur cette possibilité voir la décision du conseil d'Etat du 16 décembre 2022, n° 455186 : « principe selon lequel les parties cocontractantes d'un contrat administratif peuvent déterminer tant l'étendue que les modalités des droits à indemnité en cas de résiliation amiable du contrat, sous réserve que l'indemnité allouée n'excède la somme ni du montant du préjudice subi par le cocontractant du fait de la résiliation, ni des dépenses exposées et non couvertes du fait de la résiliation ».

intérêt culturel, ainsi que des autres, avec leur description et leur estimation ; cet inventaire une fois dressé sera vérifié ;

-3°) un exemplaire de cet inventaire doit être conservé aux archives de l'administration, un autre aux archives de la curie ; dans l'un et l'autre sera noté tout changement que pourra subir le patrimoine ».

a) Les inventaires

Il n'existe pas d'inventaire des biens meubles. Il faudra donc rechercher leur date d'acquisition, avec leur valeur d'acquisition ou vénale.

Le guide des procédures juridiques et comptables de l'archevêché de Papeete de 2015 rappelle la nécessité de réaliser un inventaire : « Cet inventaire est réalisé tous les ans au mois de janvier (...) Il est joint au rapport financier de fin d'année » (...) « l'inventaire mobilier est établi ensuite salle par salle et relève le nombre et l'état des équipements, matériels, meubles et objet de valeur divers avec une date et une valeur d'achat ou une valeur estimée. Un numéro d'inventaire est affecté à chaque bien ».

Recommandation : Dresser un inventaire des biens mobiliers (meubles, matériel informatique, équipements de cuisine, vaisselle, etc...) et le mettre à jour lors des modifications ou annuellement

b) Les véhicules

Un seul véhicule appartient à l'accueil TE VAI ETE. Il s'agit d'un fourgon Peugeot, millésimé 2013, cédé par le concessionnaire à titre gracieux le 29 avril 2016, et immatriculé 218 614 P. Le véhicule est enregistré au nom du CAMICA.

Son état correspond à un véhicule utilitaire de 13 ans avec 118.005 Km (moyenne de près de 10.000 Km/an).

L'entretien et les réparations ont coûté 156.042 XPF en 2025.

Il est utilisé pour les maraudes du soir et pour le transport des denrées alimentaires et d'autres produits cédés par les commerçants, qui sont à récupérer sur place.

Le coût de l'assurance est relativement élevé (210.319 XPF/an) en raison de son utilisation multiconducteur.

C. REMARQUES SUR LA TENUE DE LA COMPTABILITE

Le livre journal sur un fichier Excel enregistre chronologiquement les produits et les dépenses, avec l'imputation comptable, la désignation de l'opération, la référence de la pièce comptable, les sommes concernées avec pour les dépenses, une colonne pour le CCP et une colonne pour les espèces.

Journal de Te Vai-ete 2025						
CCP n° 14168-00001-14007 420			EDT 444222		293 491	
Sommes totales					1 733 302	
Sommes			Avec reliquat		1 733 302 -	
Date	Secteur	Articles	Pièces comptables	- 4 174 806 CCP	- Espèce	R. CCP
08/11/2024	6262	Vini - internet - téléphone - voir 058T/25 (-28221)	254T/24		-	04/03/25
29/11/2024	7015	Al	v	20 000		07/07/25
01/12/2024	6262	Vini - internet - téléphone	275T/24	- 14 791		04/07/25
10/12/2024	7015	Mi	v	5 000		08/10/25
16/12/2024	60611	Électricité - Te Vai-ete 'api	269T/24	- 89 660		20/01/25
18/12/2024	7015	Co	v	110 000		28/07/25
19/12/2024	7015	An	v	40 000		26/03/25
21/12/2024	7015	Ke	v	20 000		01/07/25
24/12/2024	7015	Yv	v	50 000		18/06/25
01/01/2025	0	Reliquat 2024	v	5 908 108	-	01/04/25
01/01/2025	78	Confiture	v		600	11/03/25
01/01/2025	627	Frais de tenue de compte	v	- 850		06/11/25
01/01/2025	6162	Assurance véhicule "Miséricorde" P 218614	v	- 16 806		07/11/25
01/01/2025	6261	Boite postale - 2024 - prélèvement	008T/25	- 2 700		06/05/25

Le « bilan » comptable est produit automatiquement à partir de la saisie du livre journal par des formules de calcul de report des informations par article d'imputation (Secteur)⁹.

Cette pratique n'appelle pas d'observation et est conforme à la tenue d'un livre journal où doivent être enregistrées chronologiquement toutes les opérations comptables.

Recommandation : Distinguer recettes et dépenses sur deux colonnes pour faciliter les contrôles

Le livre journal enregistre des opérations rattachées à l'exercice N-1, mais mise en valeur à l'exercice N (date de valeur au CCP bancaire).

Ces opérations de l'exercice N-1 doivent bien être rattachées à l'exercice N, car le plan comptable des associations ne prévoit pas de compte 672 « charges sur exercices antérieurs ». Il est donc correct d'imputer ces opérations sur les articles et à l'exercice correspondant.

L'économe diocésain applique également cette méthode. Cependant le nouveau logiciel de FIC prévoit un article 672 charges sur exercices antérieurs

Les formules du tableur Excel « bilan » ont toutes été corrigées en ce sens par l'auditeur, qui avait décelé des erreurs de champ de saisi, impactant les totaux.

Par ailleurs ont été décelés quelques erreurs dans la saisie des articles d'imputation « Secteur ». Ces corrections ont été réalisées pour 2025. La vérification peut être réalisée en faisant un tri des données par imputation sur une nouvelle feuille du fichier Excel.

Recommandation : Protéger dans les pages Excel les cellules comportant des fonctions automatiques de calcul.

Vérifier au moins mensuellement la tenue de la comptabilité.

Apparaît des comptes en « transit » sous les n° 45, qui correspondent à des activités spécifiques identifiées (confitures, couture, restaurant éphémère...).

⁹ Cf § : 2. DESCRIPTION, A.LES FINANCES, 1) LE COMPTE D'EXPLOITATION DE 2025

Les Recettes et dépenses de ces comptes devraient être intégrées dans les comptes de charges et de produits du bilan

Recommandation : Ajouter un livre journal pour chaque activité annexe avec un report au « bilan » des comptes 45.

Consolider les comptes d'exploitation des activités principale et annexes en Produits-Charges-Résultat

D. L'ACTIVITE

Le Canon 1284 – 8° prévoit que les administrateurs sont tenus de « *préparer à la fin de chaque année un compte rendu de leur administration* ».

Le bilan de l'année 2025 a été diffusé par courriel du 12 février 2026 auprès du CAMICA, du Haut-Commissaire et du Président de la Polynésie française.¹⁰ Ce bilan figure en annexe. La synthèse en est la suivante :

1) LES DISTRIBUTIONS DES REPAS

a) Les repas à l'accueil

En 2025 l'accueil Te VAI ETE a préparé et offert 31 610 repas pour 836 personnes différentes, soit une moyenne de **87 repas par jour** (week-end et fériés compris) :

- 20 61 le matin à l'accueil ;
- 2 794 les mercredi soir à l'accueil ;
- 8 205 lors des maraudes

Sur les 836 personnes, toutes ne sont pas SDF, mais vivent dans une grande précarité, seulement 334 personnes se sont présentées plus de 20 fois dans l'année.

b) Truck de la miséricorde

Le truck de la miséricorde est utilisé principalement pour les maraudes tous les mardis soir et jeudis soir. Le secteur va du rond-point du camp d'Arue au rond-point de Heiri à FAAA.

En 2025 les 92 maraudes ont touché 589 personnes différentes pour une distribution de 8 205 repas.

c) Ordre de Malte

La délégation de l'Ordre de Malte offre et prépare un repas complet tous les mercredis soir.

En 2025, les 48 services ont distribué 2 794 repas pour 363 personnes différentes.

2) LE CADDIE DE LA MISERICORDE

Un chariot à l'entrée de la cathédrale permet de recueillir des denrées alimentaires et d'hygiène à l'intention des familles nécessiteuses. Ce charriot est béni à chaque messe dominicale. Il s'agit d'un colis d'urgence permettant de faire la jonction avec le Service social (DFSE) ou la Croix rouge dans les communes. En 2025, 337 familles ont bénéficié de 849 colis alimentaires.

3) LA CROIX BLEUE

Les personnes s'engagent devant le prêtre à s'abstenir de consommation toxique : d'alcool, de tabac ou de drogue. Désormais, les signatures pour l'Ice ont devancé l'alcool et le cannabis. En 2025, 212 personnes ont signé la croix bleue.

4) LES AUTRES SERVICES

L'accueil Te Vai Ete offre de multiples services aux personnes accueillies et suivies.

a) La Santé

Les soins médicaux sont assurés à l'accueil TE VAI ETE par

¹⁰ Le courriel figure en annexe

- un médecin généraliste retraité et bénévole les lundis, mardis et jeudis de 7h à 9h ;
- un médecin psychiatre grâce à une convention avec le Pays les mardis de 7h à 9h. Cette dernière convention n'a pas été renouvelée par le Pays à son échéance de septembre 2025. En cas d'urgence psychiatrique ou de réévaluation des traitements les patients sont transportés par les pompiers de Papeete aux urgences du CHPF.
- des infirmier(es) bénévoles tous les jours de 6h30 à 9h00 pour les soins infirmiers. En l'absence de médecin, si nécessité, les patients sont transportés par les pompiers de Papeete aux urgences du CHPF.

Autant que de besoin, des rendez-vous sont programmés avec des médecins spécialisés au CHPF ou en secteur libéral avec des médecins offrant le reste à charge, pour :

- les soins dentaires ;
- les autres spécialisés médicales (OPH, ORL, Dermato, Chirurgien, etc...).

A noter l'absence de *reporting* de l'activité, le système d'information numérique ne fonctionne qu'avec des fiches de patient. Un suivi des patients serait très utile (ex : date de renouvellement des traitements injectables, gestion des RDV, journal quotidien, etc...).

Recommandation : Faire évoluer le système d'information médicale.

Les DASRI sont gérés pour les contenir à aiguilles par la pharmacie de Mamao, pour les autres déchets le prestataire, compte tenu du faible volume et de la nature des déchets, avait indiqué que ceux-ci pouvaient être assimilés à des déchets ménagers.

b) Les ateliers

Plusieurs ateliers de production sont mis en place permettant de préparer les personnes à une réinsertion professionnelle :

- Confitures ;
- Ateliers réparation ;
- Atelier couture ;
- Atelier crochet ;
- Restaurant Ephémère.

Les revenus de la production vendue sont reversés aux personnes ayant œuvré à la confection des ouvrages.

c) Les stages SEFI

Le SEFI a mis en place plusieurs formations de remise à niveau (EPIP). Une coordination est effectuée avec d'autres centres d'accueil : Torea, Emauta, Te Vai Ete.

d) Les formations

Depuis 2024 des formations cuisine-restauration ont été mises en place. Trois sessions ont ainsi permis de former 30 personnes : 12 hommes, 8 jeunes avec handicap cognitif et 10 femmes.

Un restaurant d'application éphémère ouvre en semaine le midi.

e) La cellule emploi

Cette cellule permet d'accompagner les personnes dans leurs démarches : CV, lettre de motivation, constitution de dossier SEFI. Une convention a été signée en ce sens le 28 avril 2025.

f) Les démarches administratives

L'accueil Te Vai Ete offre un accompagnement administratif pour :

- adresse postale des personnes à l'accueil Te Vai Ete ;
- demande d'extrait d'acte de naissance ;

- demande de carte nationale d'identité ou passeport ;
- compte bancaire ;
- suivi juridique (aide juridictionnelle, curatelle ou tutelle, divorce, acte de notoriété, dossier OPH, etc...) ;
- relation avec le service d'insertion et de probation (SPIP) ;
- relation avec la CPS (couverture sociale au RSPF).

E. LE PERSONNEL

L'accueil TE VAI ETE ne fonctionne qu'avec des bénévoles, hormis pour les formateurs de cuisine. Le détail de la répartition des bénévoles figure en annexe.

- 41 bénévoles œuvrent régulièrement ;
- Chaque bénévole effectue en moyenne 3h30 par jour ;
- Le total d'heures effectuées hebdomadairement par l'ensemble des bénévoles est 390 h ;
- Le nombre d'ETP est de 10 personnes ;
- La valorisation sur la base du SMIG chargé serait de 26,4 MF à l'année.

Sachant que certains métiers (médecins, infirmiers, cuisiniers, formateurs, responsable) seraient rémunérés bien plus que le SMIG, une valorisation plus précise mériterait d'être entreprise sur la base des grilles salariales des conventions collectives.

En principe l'Accueil TE VAI ETE doit prendre les mesures pour assurer les bénévoles contre tout risque liés à leur activité. L'article 1242 du code civil stipule que « *l'on est responsable des dommages causés par les personnes dont on doit répondre.* ».

Lorsque le bénévole est responsable d'un dommage, la responsabilité de l'accueil TEVAI ETE pourra être engagée sur le fondement de la responsabilité du fait d'autrui, dès lors que la faute ou l'imprudence du bénévole est commise dans l'accomplissement du lien de préposition.

Lorsque le bénévole est victime d'un dommage, la jurisprudence admet que son activité crée automatiquement une convention tacite d'assistance, même sans la formalisation d'un écrit. Le bénévole peut être indemnisé par l'association ou par le tiers, sauf à établir que le dommage du bénévole résulterait de sa propre faute.

Il est vivement recommandé de faire vérifier si l'assurance responsabilité civile de l'accueil TE VAI ETE couvre bien les activités des bénévoles, y compris médicales et soignantes.

Les responsabilités civiles liées à l'activité :
Responsabilité Civile Exploitation y compris la responsabilité civile propriétaire d'immeuble :
8 M€ par année d'assurance pour les dommages corporels,
800 000 € par année d'assurance pour les dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives.
Responsabilité Civile après livraison de produits :
1,5 M€ par année d'assurance tous dommages confondus.
Dommages corporels aux préposés : 1 M€ par année d'assurance.
Défense Pénale et recours suite à accident.

La couverture de l'assurance

F. LES DONS EN NATURE

Les donateurs sont nombreux, principalement en alimentation (magasins), et en vêtements (particuliers).

Ces dons ne sont pas valorisés comptablement.

Néanmoins, une estimation très approximative de 10 MF figure au rapport annuel (cf : p 14).

G. LE DEVENIR DE L'OEUVRE

La pérennité de l'œuvre est incertaine sur le long terme, puisqu'elle dépend fortement du charisme et des dons dont bénéficie Père Christophe et surtout de sa santé et de sa durée de vie, à moins qu'un successeur puisse se manifester d'ici cette échéance...

3. CONCLUSIONS

L'accueil TE VAI ETE est administré avec sérieux, compétence et grand dévouement, tant de la part de l'administrateur (Père Christophe) que de l'ensemble des bénévoles qui œuvrent et contribuent à son succès.

Il n'y a pas d'anomalies manifestes dans la tenue des comptes au regard de la nature de l'entité auditée.

Quelques imperfections ont pu être relevées, mais qui peuvent être très facilement corrigées à travers les recommandations formulées ci-après.

4. RECOMMANDATIONS

N°	Constats	Conséquences	Priorité Risque	Recommandations
STRATEGIE, PILOTAGE, GOUVERNANCE				
1	Pas de statut	Manque de clarté entre l'archevêché et l'accueil, à l'égard des tiers.	Fort	Rédiger un statut ou un décret de l'Evêque
2	Pas d'assurance pour les bénévoles	Risque pour le CAMICA - ACCUEIL d'être son propre assureur		Vérifier le contrat d'assurance responsabilité civile et le cas échéant ajouter l'assurance pour les bénévoles
3	Pas de conseil pour les affaires économiques	Prises de risques dans les décisions	Moyen	Prévoir dans le statut un CAE ou à défaut des conseillers
4	Pas d'orientation budgétaire	Risque de déficit (Trésorerie insuffisante)	Faible	Prévoir un budget annuel en lien avec les activités prévues
5	Pas de visibilité sur la pérennité de l'œuvre	Risque de cessation d'activité	Faible	Anticiper ce risque et rechercher un successeur potentiel
6	Pas de journal de reporting de l'activité médicale et soignante	Pas d'évaluation de l'activité de soins	Faible	Faire évoluer le système d'information
FINANCE - COMPTABILITE				
7	Pas de contrôle interne comptable	Risques d'erreur dans la présentation des comptes	Fort	Faire un contrôle régulier (mensuel) des saisies comptables : - Saisir le journal en double colonne (Recettes – Dépenses) ;

				- Vérifier des erreurs de frappe lors des imputations et des montants ; - Vérifier des champs de saisie des formules de calcul de report au bilan ; - Protéger les cellules contenant des formules de calcul ; - Soumettre les comptes à FIC Expertise, l'expert-comptable du diocèse.
8	Baisse des dons des fidèles	Baisse des produits Déficit comptable	Fort	Réaliser régulièrement des appels aux dons
9	Dettes incertaines pour la clôture des comptes de construction	Incertitude sur le coût réel de la construction. Provisions injustifiées	Moyen	Vérifier avec les architectes la situation des reliquats auprès des entreprises
10	Absence d'inventaire des mobiliers	Sécurisation des biens Obligation canonique	Moyen	Réaliser l'inventaire du mobilier, pièce par pièce et le valoriser ; Le mettre à jour au fur et mesure, ou pour le moins annuellement
11	Créance du CAMICA de 95 MF	Dettes morale insurmontable	Moyen	Solliciter une remise gracieuse auprès du CAMICA
12	Pas de comptabilisation des activités annexes en classe 6 et 7	Perte de détails dans la présentation des comptes	Faible	Procéder à une comptabilité des activités annexes en classe 6 et 7 pour les détails de chacune de leur exploitation. Consolider les résultats. Faire un report des totaux aux comptes 45

5. SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Un suivi des recommandations sera mis en œuvre, dans un délai maximum d'une année ou plus tôt dès que l'administrateur de l'accueil le sollicitera.

ANNEXES

Archidiocèse de Papeete

Plan comptable des paroisses

1 / 2

N°	Libellé	Observations
1310000	Subventions du diocèse (aides reçues pour un investissement)	
1320000	Subventions publiques (aides reçues pour un investissement)	
1640000	Emprunts bancaires	
1680000	Emprunts au diocèse	
1950000	Participations des paroissiens (cotisations, recettes d'opérations de financement d'un projet d'investissement)	
2120010	Agencements et aménagements de terrains (tous travaux d'extérieur)	
2131010	Constructions : gros oeuvre	
2132010	Constructions : charpente et couverture	
2133010	Constructions : plomberie, sanitaires	
2134010	Constructions : électricité	
2135010	Constructions : menuiserie	
2136010	Constructions : peinture	
2137010	Aménagements des constructions (Travaux divers intérieur: alarmes, panneaux solaires...)	
2154110	Matériels industriels (engins)	
2181010	Matériels liturgiques (vêtements liturgiques, objets de valeur)	
2182010	Matériels de transport (voiture, scooter)	
2183010	Matériels numérique (ordinateur, photocopieuse, matériel audiovisuel)	
2184010	Meubles	
2185010	Autres aménagements divers (Installations et aménagements intérieurs)	
4671000	Compte des Groupes	
4672000	Quêtes réservées (à reverser à l'Evêché)	Libellé modifié le 1/7/19
4672500	Quête Saints Pierre et Paul (Quête réservée pour Rome)	Ne plus utiliser
4673000	Quête Dimanche des Missions (Quête réservée pour les missions (Rome))	Ne plus utiliser
4673500	Quête Vendredi saint (Quête réservée pour Rome)	Ne plus utiliser
4674000	Offrandes de carême (à reverser à l'Evêché)	
4674500	Offrandes de messe (sous la responsabilité du curé)	
4675000	Quête Mercredi des cendres (Quête réservée pour les séminaires (Diocèse))	Ne plus utiliser
4675500	Quête Veillée pascale (Quête réservée (Diocèse))	Ne plus utiliser
4676000	Quête Jour de Pâques (Quête réservée (Diocèse))	Ne plus utiliser
4676500	Quête Pentecôte (Quête réservée pour les média (Diocèse))	Ne plus utiliser
4677000	Quêtes ordinaires (100% des quêtes ordinaires)	Ne plus utiliser
4677500	Reversement des quêtes	Ne plus utiliser
4678000	Diocèse (cessions internes au diocèse)	
4678500	Evêché (sommes placées par la paroisse auprès de l'Evêché)	
4679000	Semeur/Ve'a (à reverser à l'Evêché)	
4679500	Comité du Rosaire Vivant	Ne plus utiliser
4750000	Compte d'attente	
5800000	Virements de Fonds	
6060010	Alimentation (Achats d'aliments, de plats préparés, d'eau de boisson, etc.)	
6061110	Fourniture d'électricité (EDT)	
6061310	Fourniture d'eau (commune, SPEA...)	
6061410	Fourniture de carburant (Essence, diesel, gaz, etc.)	
6063010	Fournitures d'entretien et petit équipement (Produits de nettoyage, chiffons, peinture, petits outils...)	
6064001	Fournitures administratives diverses (Papier, clé USB, encre, stylos)	
6068000	Fournitures pour activités diverses (barquettes, plastique, etc.)	
6068001	Fournitures pour activités KT + aumônerie (livrets, crayons, etc.)	
6068002	Fournitures pour le culte (Hosties, vin de messe, etc.)	

14/08/2019 07:36

N°	Libellé	Observations
6072000	Impression de publications (Imprimés, de photocopies)	
6073002	Cierges destinés aux fidèles (Cierges, lumignons, etc.)	
6135000	Location de matériel (photocopieuse, outillage, véhicule)	
6152010	Entretien des constructions (travaux ne dépassant pas 100.000 F)	
6155010	Entretien du matériel (réparation d'ordinateur, de voiture)	
6161110	Assurances multirisques et Responsabilité civile (NB: contrat cadre avec assurance)	
6161210	Primes d'assurance automobile	
6180000	Documentation générale (livres, revues, journaux)	
6185000	Formations (haapira'a mois de juillet : formation + repas)	
6238000	Dons et cadeaux divers	
6251010	Frais de déplacement (billet d'avion, bus, bateaux)	
6257000	Frais de réception (restaurant, manifestation organisée, ...)	
6263000	Affranchissements (timbres)	
6265001	Frais de téléphone fixe	
6265002	Frais de téléphone mobile	
6265003	Frais d'Internet	
6270001	Frais de services bancaires (tenue compte, commissions...)	
6351010	Taxes foncières et ordures (Factures de la commune)	
6358000	Taxes diverses	
6411010	Salaires du personnel salarié	
6450010	Charges sociales du personnel salarié	
6585000	Dons et participation aux frais du Curé	
6588000	Frais missions pastorales (missionnaire : déplacements, logement, ma'a)	
6611000	Intérêts et agios des emprunts et dettes (En cas d'emprunt ou de découvert à la banque)	
6710000	Charges exceptionnelles (dépenses d'années passées enregistrées seulement cette année)	
7400003	Subventions de fonctionnement (aides publiques)	
7400005	Subventions de fonctionnement de l'Evêché (ex : si la paroisse ne reverse pas le 1/3 quêtes => subvention de l'Evêché)	
7520000	Location de salles (participation aux frais, conventions) - location à la demande (journée, week end, ...)	
7525000	Location terrains (revenus locatifs des biens immobiliers : antenne, ...)	
7526000	Revenus des cimetières	Créé le 1/7/19
7581010	2/3 Quêtes ordinaires + fêtes d'obligation	
7582000	Dons courants divers (quêtes diverses, casuel, etc.)	
7582010	Cotisations KT + Aumônerie	
7583005	Vente de fruits (part du propriétaire de la terre)	
7583010	Autres produits divers	
7583011	Kermesses, tombolas, buffets...	
7583012	Produits des cierges et lumignons	
7680000	Intérêts perçus sur comptes bancaires	
7720000	Produits exceptionnels (produits qui devaient être encaissés sur l'année précédente)	
7910000	Transferts de charges (recettes liées à une dépense : remboursements, etc.)	

ACCUEIL TE VAI-ETE					
Journal de la caisse de l'Accueil Te Vai-ete					
Anné 2020					
REPORT 2019					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	465 438
2	CCP Papeete	18 400 746		Total :	18 866 184
COMPTES EXTRA					
Recettes			Dépenses		
46 711	Construction Te Vai-ete api	25 267 856	46 712	Construction Te Vai-ete api	-
46 721		-	46 722		-
46 731		-	46 732		-
		25 267 856			-
COMPTES EN TRANSIT					
Recettes			Dépenses		
4 501	Confiturières	124 241	4 502	Confiturières	- 79 739
4 511	Ateliers	51 944	4 512	Ateliers	- 44 250
4 521	Kavera - tableaux	12 000	4 522	Kavera - tableaux	-
4 531	Association Mission	-	4 532	Association Mission	-
4 541	Sylvain Herrou	214 797	4 542	Sylvain Herrou	-
4 551	Manarii Teihoarii	-	4 552	Manarii Teihoarii	-
		402 982			- 123 983
COMPTES PAROISSIAUX					
COMPTES DE CHARGES		Montant	COMPTES DE PRODUITS		Montant
6 024	Alimentation	- 2 226 451	7 015	Dons des fidèles	7 549 834
6 026	Linge et produit d'entretien	- 149 650	711	Récupération des canettes	239 370
6 031	Petit matériel de bureau	- 19 775	76	Produits financiers	-
60 611	Electricité	- 324 335	77	Produits exceptionnels	-
60 612	Gas	- 156 406			
60 633	Outilsage	- 650			
60 635	Achat matériel divers	- 744 744	712	Pièces aluminium	37 906
6 152	Entretien des bâtiments	- 2 356	713	Armoire solidaire	-
6 153	Entretien divers	- 21 360			
6 154	Truck de la Miséricorde	- 151 635			
6 161	Assurances bâtiments	-			
6 162	Assurance voiture	- 219 527			
6 163	Assurances responsabilité civile	-			
625	Transport et déplacements	- 10 700			
6 261	P.T.T. (poste - timbres)	- 5 000			
6 262	Téléphone	-			
6 280	Dons aux accueillis	- 755 439	7 280	Remboursement - dons acc.	-
6 281	Dons Emeuta	-			
6 282	Dons Ordre de Malte	-			
6 283	Dons Secours Catholique	-			
6 284	Dons Maninoura	-			
6 285	Dons divers	-			
6 286	Santé - Pharmacie	- 291 023			
6 287	Vétérinaire	- 292 218			
627	Frais financiers	- 13 309			
63	Impôts et taxes	-			
67	Charges exceptionnelles	-			
688	Amortissements/Matériel	-			
	Total des charges	- 5 384 578		Total des produits	7 827 110
	Bénéfices/Pertes :			2 442 532	
RÉSULTATS DE 2020					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	1 000
2	CCP Papeete	31 654 002		Total :	31 655 002

ACCUEIL TE VAI-ETE					
Journal de la caisse de l'Accueil Te Vai-ete					
Anné 2021					
REPORT 2020					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	1 000
2	CCP Papeete	31 577 902		Total :	31 578 902
COMPTES EXTRA					
Recettes			Dépenses		
46 711	Construction Te Vai-ete	75 493 719	46 712	Construction Te Vai-ete	- 6 764 858
46 721		-	####		-
46 731		-	####		-
		75 493 719			- 6 764 858
COMPTES EN TRANSIT					
Recettes			Dépenses		
4 501	Confiturières	591 527	4 502	Confiturières	- 568 991
4 511	Ateliers	17 194	4 512	Ateliers	- 17 194
4 521		-	4 522		-
4 531		-	4 532		-
4 541	Sylvain Herrou	214 797	4 542		- 214 797
4 551		-	4 552		-
		823 518			- 800 982
COMPTES PAROISSIAUX					
COMPTES DE CHARGES			COMPTES DE PRODUITS		
		Montant			Montant
6 024	Alimentation	- 2 466 703	7 015	Dons des fidèles	808 897
6 026	Linge et produit d'entretien	-	711	Récupération des canettes	248 550
6 031	Petit matériel de bureau	- 36 540	76	Produits financiers	-
60 611	Electricité	- 167 300	77	Produits exceptionnels	-
60 612	Gaz	- 245 544			
60 633	Outils	-			
60 635	Achat matériel divers	- 52 048	712	Pièces aluminium	513 763
6 152	Entretien des bâtiments	-	713	Armoire solidaire	-
6 153	Entretien divers	- 5 000			
6 154	Truck de la Miséricorde	- 555 247			
6 161	Assurances bâtiments	-			
6 162	Assurance voiture	- 201 143			
6 163	Assurances responsabilité	-			
625	Transport et déplacement	-			
6 261	P.T.T. (poste - timbres)	-			
6 262	Téléphone	-			
6 280	Dons aux accueillis	- 73 086	7 280	Remboursement - dons	-
6 281	Dons Emeuta	- 3 790			
6 282	Dons Ordre de Malte	-			
6 283	Dons Secours Catholique	-			
6 284	Dons Maniniana	-			
6 285	Dons divers	-			
6 286	Santé - Pharmacie	- 386 080			
6 287	Vétérinaire	- 138 507			
6 288	Autres prestations extérieures	- 306 850			
627	Frais financiers	- 16 309			
63	Impôts et taxes	-			
67	Charges exceptionnelles	-			
688	Amortissements/Matériel	-			
	Total des charges	- 4 654 147		Total des produits	1 571 210
	Bénéfices/Pertes :	-			3 082 937
RÉSULTATS DE 2021					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	56 164
2	CCP Papeete	76 083 349		Total :	76 139 513

ACCUEIL TE VAI-ETE					
Journal de la caisse de l'Accueil Te Vai-ete					
Anné 2022					
REPORT 2021					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	56 164
2	CCP Papeete	76 083 349	Total :		76 139 513
COMPTES EXTRA					
Recettes			Dépenses		
46 711	Construction Te Vai-e	93 188 538	46 712	Construction Te Vai-ete	- 116 329 209
46 721	Équipement Te Vai-ete	289 950	46 722	Équipement Te Vai-ete a	- 289 950
46 731	Diocèse - avance Te V	28 015 963	46 732		-
		121 494 511			- 116 619 159
COMPTES EN TRANSIT					
Recettes			Dépenses		
4 501	Confiturières	220 541	4 502	Confiturières	- 210 000
4 511	Ateliers	-	4 512	Ateliers	-
4 521		-	4 522		-
4 531		-	4 532		-
4 541		-	4 542		-
4 551		-	4 552		-
		220 541			- 210 000
COMPTES PAROISSIAUX					
COMPTES DE CHARGES			COMPTES DE PRODUITS		
		Montant			Montant
6 024	Alimentation	- 4 975 313	7 015	Dons des fidèles	6 542 580
6 026	Linge et produit d'ent	-	711	Récupération des canett	223 550
6 031	Petit matériel de burea	-	76	Produits financiers	-
60 611	Electricité	- 101 372	77	Produits exceptionnels	-
60 612	Gaz	- 275 457			
60 613	Eau	- 54 409			
60 633	Outils	-			
60 635	Achat matériel divers	- 273 600	712	Pièces aluminium	687 644
6 152	Entretien des bâtiment	-	713	Armoire solidaire	-
6 153	Entretien divers	-			
6 154	Truck de la Miséricord	- 184 305			
6 161	Assurances bâtiments	-			
6 162	Assurance voiture	- 216 262			
6 163	Assurances responsab	-			
625	Transport et déplacem	-			
6 261	P.T.T. (poste - timbres	- 2 500			
6 262	Téléphone	-			
6 280	Dons aux accueillis	- 253 800	7 280	Remboursement - dons a	-
6 281	Dons Emata	-			
6 282	Dons Ordre de Malte	-			
6 283	Dons Secours Catholi	-			
6 284	Dons Maninoura	-			
6 285	Dons divers	- 27 200			
6 286	Santé - Pharmacie	- 198 248			
6 287	Vétérinaire	- 77 909			
6 288	Autres prestations ext	-			
627	Frais financiers	- 18 481			
63	Impôts et taxes	-			
67	Charges exceptionnell	-			
688	Amortissements/Maté	-			
	Total des charges	- 6 658 856		Total des produits	7 453 774
	Bénéfices/Pertes :				794 918
RÉSULTATS DE 2022					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	- 5 000
2	CCP Papeete	12 625 727	Total :		12 620 727

ACCUEIL TE VAI-ETE					
Journal de la caisse de l'Accueil Te Vai-ete					
Anné 2023					
REPORT 2022					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	-
2	CCP Papeete	12 193 603		Total :	12 193 603
COMPTES EXTRA					
Recettes			Dépenses		
46 711	Construction Te Vai-ete	158 819 344	46 712	Construction Te Vai-ete	- 239 943 654
46 721	Équipement Te Vai-ete	-	46 722	Équipement Te Vai-ete	-
46 731	Archidiocèse - avance Te	133 884 543	46 732	Remboursement - Archid	-
		292 704 487			- 239 943 654
COMPTES EN TRANSIT					
Recettes			Dépenses		
4 501	Confiturières	10 541	4 502	Confiturières	-
4 511	Ateliers	34 500	4 512	Ateliers	- 34 500
4 521		-	4 522		-
4 531		-	4 532		-
4 541		-	4 542		-
4 551		-	4 552		-
		45 041			- 34 500
COMPTES PAROISSIAUX					
COMPTES DE CHARGES			COMPTES DE PRODUITS		
		Montant			Montant
6 024	Alimentation	- 2 291 156	7 015	Dons des fidèles	8 480 923
6 026	Linge et produit d'entretien	-	711	Récupération des canettes	192 450
6 031	Petit matériel de bureau	- 1 182 599	76	Produits financiers	-
60 611	Electricité	- 331 616	77	Produits exceptionnels	-
60 612	Gaz	- 406 266	78	Ventes diverses	437 950
60 613	Eau	- 361 226			
60 633	Outils	- 27 765			
60 635	Achat matériel divers	- 5 148 018	712	Pièces aluminium	119 527
6 152	Entretien des bâtiments	-	713	Chariot solidaire	357 200
6 153	Entretien divers	- 34 969			
6 154	Truck de la Miséricorde	- 214 302			
6 161	Assurances bâtiments	-			
6 162	Assurance voiture	- 205 927			
6 163	Assurances responsabilité	- 250 000			
6 25	Transport et déplacement	-			
6 261	P.T.T. (poste - timbres)	- 2 500			
6 262	Téléphone	- 9 330			
6 280	Dons aux accueillis	- 162 400	7 280	Remboursement - dons	-
6 281	Dons Emata	-			
6 282	Dons Ordre de Malte	-			
6 283	Dons Secours Catholique	-			
6 284	Colis alimentaires	- 260 954			
6 285	Dons divers	-			
6 286	Santé - Pharmacie	- 370 667	752	Location des salles	54 240
6 287	Vétérinaire	-			
6 288	Autres prestations extérieures	-			
6 27	Frais financiers	- 13 309			
63	Impôts et taxes	-			
67	Charges exceptionnelles	-			
688	Amortissements/Matériel	-			
	Total des charges	- 11 273 004		Total des produits	9 642 290
	Bénéfices/Pertes :	-			1 630 714
RÉSULTATS DE 2023					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	404 700
2	CCP Papeete	58 527 473		Total :	58 932 173

ACCUEIL TE VAI-ETE
Journal de la caisse de l'Accueil Te Vai-ete
Anné 2024

REPORT 2023					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	404 700
2	CCP Papeete	58 131 177		Total :	58 535 877
COMPTES EXTRA					
Recettes			Dépenses		
46 711	Construction Te Vai-ete s	-	46 712	Construction Te Vai-ete	- 7 371 809
46 721	Équipement Te Vai-ete ap	-	46 722	Équipement Te Vai-ete ar	-
46 731	Archidiocèse - avance Te	133 502 885	46 732	Remboursement - Archid	- 44 502 885
		133 502 885			- 51 874 634
COMPTES EN TRANSIT					
Recettes			Dépenses		
4 501	Confiturières	10 541	4 502	Confiturières	-
4 511	Ateliers	20 500	4 512	Ateliers	-
4 521	Atelier couture	73 000	4 522	Atelier couture	- 35 950
4 531	Atelier crochet	138 700	4 532	Atelier crochet	- 30 000
4 541		-	4 542		-
4 551		-	4 552		-
		242 741			- 65 950
COMPTES PAROISSIAUX					
COMPTES DE CHARGES			COMPTES DE PRODUITS		
		Montant			Montant
6 024	Alimentation	- 2 324 003	7 015	Dons des fidèles	8 701 659
6 026	Linge et produit d'entreti	- 79 129	711	Récupération des canett	152 260
6 031	Petit matériel de bureau	- 638 080	76	Produits financiers	-
60 611	Electricité	- 1 607 355	77	Produits exceptionnels	-
60 612	Gaz	- 505 370	78	Ventes diverses	209 025
60 613	Eau	- 446 265			
60 633	Outilsage	- 166 567			
60 635	Achat matériel divers	- 1 246 625	712	Pièces aluminium	-
6 152	Entretien des bâtiments	- 839 000	713	Chariot solidaire	290 000
6 153	Entretien divers	- 480 372			
6 154	Truck de la Miséricorde	- 388 261			
6 161	Assurances bâtiments	- 258 473			
6 162	Assurance voiture	- 201 727			
6 163	Assurances responsabilit	-			
625	Transport et déplacement	-			
6 261	P.T.T. (poste - timbres)	- 2 500			
6 262	Téléphone - internet	- 165 860			
6 280	Dons aux accueillis	- 553 930	7 280	Remboursement - dons a	-
6 281	Dons Emata	- 900			
6 282	Dons Ordre de Malte	-			
6 283	Dons Secours Catholique	-			
6 284	Colis alimentaires	-			
6 285	Dons divers	-			
6 286	Santé - Pharmacie	- 613 678	752	Location des salles	54 240
6 287	Vétérinaire	-			
6 288	Autres prestations extérie	-			
627	Frais financiers	- 15 736			
63	Impôts et taxes	-			
67	Charges exceptionnelles	-			
688	Amortissements/Matériel	-			
	Total des charges	- 10 535 091		Total des produits	9 407 184
	Bénéfices/Pertes :	-			1 127 907
RÉSULTATS DE 2024					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	-
2	CCP Papeete	6 048 657		Total :	6 048 657

ACCUEIL TE VAI-ETE					
Journal de la caisse de l'Accueil Te Vai-ete					
Anné 2025					
REPORT 2024					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	404 700
2	CCP Papeete	58 131 177		Total :	58 535 877
COMPTES EXTRA					
Recettes			Dépenses		
46 711	Construction Te Vai-ete	-	46 712	Construction Te Vai-ete	-
46 721	Équipement Te Vai-ete ap	-	46 722	Équipement Te Vai-ete a	-
46 731	Archidiocèse - avance Te	30 000 000	46 732	Remboursement - Archid	-
		*****			-
COMPTES EN TRANSIT					
Recettes			Dépenses		
4 501	Confiturières	10 541	4 502	Confiturières	- 10 541
4 511	Ateliers	-	4 512	Ateliers	-
4 521	Atelier couture	321 750	4 522	Atelier couture	- 321 750
4 531	Atelier crochet	131 200	4 532	Atelier crochet	- 111 200
4 541	Éphémère - don social	829 430	4 542	Éphémère - don social	- 202 000
4 551	Éphémère - pourboire	84 580	4 552	Éphémère - pourboire	- 84 580
4 561	Éphémère - Rima Here	1 000 000	4 562	Éphémère - Rima Here	- 1 038 686
		2 377 501			- 1 768 757
COMPTES PAROISSIAUX					
COMPTES DE CHARGES			COMPTES DE PRODUITS		
	Montant			Montant	
6 024	Alimentation	- 2 188 449	7 015	Dons des fidèles	5 720 240
6 026	Linge et produit d'entreti	- 6 000	711	Récupération des canett	169 520
6 031	Petit matériel de bureau	- 192 178	76	Produits financiers	-
60 611	Electricité	- 1 656 046	77	Produits exceptionnels	2 550
60 612	Gaz	- 591 834	78	Ventes diverses	37 241
60 613	Eau	- 520 558			
60 633	Outilsage	-			
60 635	Achat matériel divers	- 783 144	712	Pièces aluminium	-
6 152	Entretien des bâtiments	- 4 172 949	713	Chariot solidaire	528 500
6 153	Entretien divers	- 462 749			
6 154	Truck de la Miséricorde	- 318 858			
6 161	Assurances bâtiments	- 286 264			
6 162	Assurance voiture	- 210 319			
6 163	Assurances responsabilit	-			
625	Transport et déplacement	-			
6 261	P.T.T. (poste - timbres)	- 2 700			
6 262	Téléphone - internet	- 450 853			
6 280	Dons aux accueillis	- 45 450	7 280	Remboursement - dons a	2 400
6 281	Restaurant Éphémère alim	- 1 221 303	7 281	Restaurant Éphémère 1	2 488 290
6 282	Formation cuisine-resto	- 1 645 043	7 282	Restaurant Éphémère 2	1 731 672
6 283	Restaurant Éphémère equ	- 479 635			
6 284	Colis alimentaires	-			
6 285	Dons divers	-			
6 286	Santé - Pharmacie	- 496 826	752	Location des salles	16 000
6 287	Vétérinaire	-			
6 288	Autres prestations extéri	- 174 300			
627	Frais financiers	- 34 253			
63	Impôts et taxes	-			
67	Charges exceptionnelles	-			
688	Amortissements/Matériel	-			
	Total des charges	- 15 939 711		Total des produits	10 696 413
	Bénéfices/Pertes :	-		5 243 298	
RÉSULTATS DE 2025					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	-
2	CCP Papeete	1 733 302		Total :	1 733 302

Valorisation des heures de bénévolat					
		Équivalents salarié ETP			10,00
		Équivalents smig - 173 182 xpf		mois	1 731 820
		Charge CPS - 47 353 xpf			473 530
		Total		mois	2 205 350
				année	26 464 200
			Nbr jours /hebdo	Nbr heure /jour	Total heure /semaine
					390
1	Responsable	xxx	5	6	30
			5	3	15
2		John	7	15	105
3	Médecin	Gérard	3	3	9
4	Psychiatre	Thierry	1	2	2
5	Infirmier	Charles	5	3	15
6		Brigitte	2	3	6
7		Brigitte 2	1	2	2
8		Magalie	1	3	3
9		Tiare-Apetahi	1	3	3
10	Accueil	Sr Simone	3	5	15
11		Hinano	3	5	15
12		Michele	1	5	5
13		Michele 2	1	5	5
14		Sandra	1	5	5
15	Atelier	Sherita	1	6	6
16		Sherita 2	1	6	6
17	Stock	Marie	5	6	30
18		Dina	2	5	10
19	Cuisine	Yves	7	3	21
20		Jean Pierre	1	3	3
21	Service	Heimata	1	3	3
22		Juliette	1	3	3
23		Ida	1	3	3
24		Burns	1	3	3
25	Chauffeur	Jean Baptiste	5	4	20
26		Luc	3	4	12
27	Maraude	Raymond	1	3	3
28		Jean Marc	0	0	0
29		Julien	1	3	3
30		Haynd	0	0	0
31		Gilles	1	3	3
32		Teura	1	3	3
33		xxx	1	3	3
34		xxx	1	3	3
35	Entretien	Dominique	2	3	6
36		Michele 3	1	4	4
37	Formation	Christophe	1	2	2
38		Loan	1	2	2
39		Véronique	1	1	1
40		Emmanuelle	1	1	1
41		Isabelle	1	1	1



ACCUEIL TE VAI-ETE - CARITAS POLYNÉSIE

Avenue Georges Clémenceau - B.P. 44574 - 98713 Papeete - Tahiti
Téléphone : (689) 40 45 44 43 - E-mail : tevaiete.accueil@gmail.com
Facebook : Accueil Te Vai-ete - Caritas Polynésie - N° TAHITI : 028902-094
Marara paiement - FR7614168000011400733130134 - Bic OFTPPFT1XXX

À Papeete, le 15 février 2025

TE VAI-ETE



BILAN DE L'ANNEE 2025

PREAMBULE

« Partage ton pain avec celui qui a faim, accueille chez toi les pauvres sans abri, couvre celui que tu verras sans vêtement, ne te dérobes pas à ton semblable. » (Isaïe 58,7)

« L'amour chrétien brise toutes les barrières, rapproche ceux qui sont éloignés, unit les étrangers, rend familiers les ennemis, franchit des abîmes humainement insurmontables, pénètre dans les replis les plus cachés de la société. De par sa nature, l'amour chrétien est prophétique, il accomplit même des miracles, il n'a pas de limites : il est pour l'impossible. L'amour est avant tout une façon de concevoir la vie, une façon de la vivre. Eh bien, une Eglise qui ne met pas de limites à l'amour, qui ne connaît pas d'ennemis à combattre, mais seulement des hommes et des femmes à aimer, est l'Eglise dont le monde a besoin aujourd'hui. » (Exhortation apostolique *Dilecti te* n°120)

« La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. » (Constitution française...)

L'ACCUEIL TE VAI-ETE ET SES MISSIONS

L'attention à ceux qui ont faim est inscrite dans les gènes de l'Eglise, et l'Eglise en Polynésie ne fait pas exception. Dès son origine ce fût un souci du diocèse... En témoigne ses propos posthumes au sujet de M^{re} Tepano Jaussen :

« On disait, rapporte une revue, qu'en 40 ans de séjour à Tahiti, M^{re} d'Assiéri n'avait pas su se faire un ennemi. Voici un trait qui tendrait à confirmer cette parole. Un négociant, digne de foi, et n'étant plus tenu au secret, a affirmé en plein Conseil Général, en dehors de la séance, que depuis de longues années M^{re} Tepano lui faisait des commandes de vivres, biscuits, riz, conserves, etc., qu'il lui faisait

Prêtre responsable :

Père Christophe BARLIER-BRIGNOLI - Presbytère de la Cathédrale - B.P. 44273 - 98713 Papeete - Tahiti
Téléphone : (689) 40 50 30 00 - Courriel : metuakiritofe@gmail.com

adresser incognito aux gens pauvres de Tahiti et des archipels, sans qu'ils en puissent soupçonner l'origine. Le secret a été scrupuleusement gardé jusqu'à aujourd'hui. Mais si sa main gauche a toujours ignoré ce que donnait sa droite, on peut le publier maintenant. Et ces envois étaient faits indistinctement aux catholiques et aux protestants. Enfin, de mémoire d'homme depuis près d'un demi-siècle, personne n'a frappé en vain à la porte de Mir Jausse, sans avoir la consolation et le secours ». Aujourd'hui, l'Accueil Te Vai-ete continue cette mission évangélique de l'Eglise et au cœur de l'Eglise.

L'« Accueil Te Vai-ete » créé le 23 décembre 1994, a vu, au fil des années, ses missions se développer et se multiplier... tout cela organisé uniquement autour du bénévolat, sans jamais faire appel à une aide publique, hormis le local mis à disposition par la mairie de Papeete jusqu'en 2020, grâce à feu Madame Louise Carlson, maire de Papeete et depuis le 21 janvier 2021 le terrain loué au Pays pour 155 320 xpf par an.

Au départ, la mission de l'Accueil Te Vai-ete était d'offrir aux personnes en grande précarité une collation chaque matin du lundi au vendredi et la possibilité de se doucher et de laver son linge. Rapidement la collation est devenue un véritable repas. La mise en place en 1995 du Régime de Solidarité Territoriale (R.S.T.) a conduit tout naturellement l'Accueil Te Vai-ete à une nouvelle mission, l'accompagnement administratif. Tout d'abord, l'inscription au R.S.T. – devenu depuis R.S.P.f. –, puis les dossiers de Carte d'identité (C.N.I.), les dossiers retraite, Cotorep, emploi aidé, aide judiciaire et notariale...

En 2016, *Année de la Miséricorde*, l'Accueil Te Vai-ete s'est équipé d'un nouveau moyen d'action, le « Truck de la Miséricorde » impliquant de nouveaux objectifs et de nouvelles missions. D'une part les maraudes qui consistent à aller à la rencontre des personnes en grande précarité et à la rue qui ne fréquentent pas nos structures. Et d'autre part, une mission de soutien et d'accompagnement de la Santé publique, auprès des travailleurs du sexe et des jeunes noctambules pour le dépistage Syphilis-SIDA, malheureusement abandonnée en 2019 faute du soutien du Service de la Santé publique !

Depuis 2017, nous avons entrepris une étude systématique de la présence, ainsi que de la situation sanitaire, des personnes fréquentant l'Accueil Te Vai-ete et des personnes rencontrées lors des maraudes. Ainsi, depuis le mois de mars 2017, nous relevons chaque jour le nom des personnes qui reçoivent un repas et qui fréquentent l'Accueil Te Vai-ete. Ce qui nous permet de vous donner une photographie de la situation aujourd'hui.

STRUCTURES DE BASE

LES REPAS EN CHIFFRE

2025 en chiffre
31 610 repas distribués
836 personnes rencontrées
365 jours ouvrés
92 maraudes

En 2025, l'Accueil Te Vai-ete a offert un total de 31 610 repas : 20 611 à l'Accueil Te Vai-ete, 2 794 le mercredi soir et 8 205 lors des maraudes. Pour un total de 836 personnes.

Durant cette même période, nous avons acheté pour 2 148 489 xpf de nourriture¹. À cela s'ajoute les dons en nature des importateurs, commerces, douanes ainsi que de particuliers et les repas préparés par des sociétés pour les grandes fêtes.

- Pour les 836 personnes rencontrées la répartition par sexe est la suivante :
 - o 238 femmes... dont 37 mineures... 7 devenues majeures au cours de l'année ;
 - o 598 hommes... dont 28 mineurs... 6 devenus majeurs au cours de l'année ;

Ce qui nous fait un rapport de 28% de femmes pour 72% d'hommes... dont 2% de mineurs.

⚠ Attention aux chiffres !

Sur un total de 836 personnes ayant bénéficiées d'un repas de l'Accueil Te Vai-ete, 334 personnes seulement se sont présentées plus de 20 fois à l'Accueil Te Vai-ete ! Considérant qu'un certain nombre de ces personnes ont un domicile mais sont dans une situation d'extrême précarité ou occasionnellement à la rue (environ 80), il est donc légitime et fondé de situer le nombre d'« oiseaux de la rue », en zone urbaine entre 250 et 350 personnes, grand maximum !

¹ Ce chiffre correspond à l'alimentation réellement achetée sur les fonds de l'Accueil Te Vai-ete plus les barquettes, fourchettes...

ACCUEIL TE VAI-ETE

2025 en chiffres

2 188 489 xpf d'alimentation
1 566 386 xpf d'électricité
591 834 xpf de gaz
520 558 xpf d'eau

L'« Accueil Te Vai-ete » est ouvert tous les jours : du lundi au vendredi de 6h30 à 12h00, le samedi et jours fériés de 6h30 à 9h30 et le dimanche et fêtes religieuses de 9h15 à 10h30. Un repas complet y est offert complété par des encas pour la journée. Des douches et des toilettes sont à disposition, ainsi que quatre machines à laver et deux séchoirs.

Pour l'ensemble de l'année 2025, nous avons reçu 564 personnes différentes à l'Accueil et distribué 20 611 repas pour 365 jours ouvrés... soit une moyenne de 56 personnes par jour.

- Pour les 564 personnes rencontrées la répartition par sexe est la suivante :
 - 176 femmes... dont 24 mineures... 5 devenues majeures au cours de l'année ;
 - 388 hommes... dont 8 mineurs... 4 devenus majeurs au cours de l'année ;

Ce qui nous fait un rapport de 31% de femmes pour 69% d'hommes... dont 5,5% de mineurs.

⚠ Attention aux chiffres ! Sur les 564 personnes, 341 ont aussi été bénéficiaires des maraudes habituelles du mardi et du jeudi et 309 au repas de l'Ordre de Malte. D'autre part, sur ces 564 personnes seulement 25 sont venues plus de 182 fois, 39 plus de 100 fois, 57 plus de 50 fois, 152 plus de 10 fois et 291 moins de 10 fois... Ce qui nous donne au total 273 personnes venues plus de 10 fois.

TRUCK DE LA MISERICORDE

2025 en chiffre

169 156 xfp d'assurance
162 816 xfp d'essence
10 935 kilomètres

Les maraudes du « Truck de la Miséricorde » ont lieu tous les mardis et jeudis soirs. Elles vont du rond-point du Camp d'Arue jusqu'à Heiri à Faaa pour terminer par l'entrée de la ville (skate parc) s'il reste des plats à distribuer. L'objectif étant essentiellement de rencontrer les personnes à la rue qui ne fréquentent pas la structure fixe. Les repas distribués consistent en un plat chaud, et un sachet complémentaire (biscuits, chocolats, boissons...). Notons ici, que depuis 2019, dans un souci écologique, les plats sont en fibre de canne à sucre, les fourchettes en bois, le tout dans des sacs en papier.

En 2025 le Truck de la Miséricorde a effectué 92 maraudes pour un total de 8 205 repas, distribués hors centre-ville, soit une moyenne de 89 repas par maraude². Ce sont 589 personnes différentes qui ont été rencontrées soit une moyenne de 14 repas dans l'année par personne. Plus de la moitié des personnes rencontrées le sont à l'extérieur de la ville de Papeete, sur Pirae et Faaa.

- Pour les 589 personnes rencontrées la répartition par sexe est la suivante :
 - 146 femmes... dont 20 mineures... 3 devenues majeures au cours de l'année ;
 - 443 hommes... dont 25 mineurs... 5 devenus majeurs au cours de l'année ;

Ce qui nous fait un rapport de 25% de femmes pour 75% d'hommes... dont 7,5% de mineurs.

⚠ Ici aussi, attention aux chiffres ! Sur les 589 personnes seulement 39 sont venues plus de 50 fois, 53 plus de 30 fois, 164 plus de 10 fois et 364 moins de 10 fois... Ce qui nous donne au total 225 personnes venues plus de 10 fois.

ORDRE DE MALTE – TE VAI-ETE

2025 en chiffres

Don - 1 000 kgs de fruits
Don - 500 kgs de légumes
Don - 450 000 xpf de charcuterie
Ordre de Malte – 110 000 xpf

² C'est en moyenne 100 repas qui sont préparés par maraude.

La Délégation de l'Ordre de Malte avec l'« *Accueil Te Vai-ete* » prépare et offre un repas complet tous les mercredis soir. *Comptoir Cécile* et *Charcuterie du Pacifique* participent par des dons réguliers à la confection des repas. Douches et des toilettes sont à disposition.

Pour l'ensemble de l'année 2025, nous avons reçu 363 personnes différentes au repas du mercredi soir et distribué 2 794 repas pour 48 repas servi... soit une moyenne de 58 personnes par repas. N'est pas inclus le repas de Noël qui a rassemblé plus de 140 personnes.

- Pour les 363 personnes rencontrées la répartition par sexe est la suivante :
 - 107 femmes... dont 9 mineures... 1 devenue majeure au cours de l'année ;
 - 256 hommes... dont 9 mineurs... 2 devenus majeurs au cours de l'année ;

Ce qui nous fait un rapport de 29% de femmes pour 71% d'hommes... dont 5% de mineurs.

⚠ Attention aux chiffres ! D'autre part, sur ces 363 personnes seulement 24 sont venues plus de 25 fois, 62 plus de 10 fois, et 276 moins de 10 fois... Ce qui nous donne au total 87 personnes venues plus de 10 fois.

FONCTIONNEMENT ET SERVICES

ACCUEIL

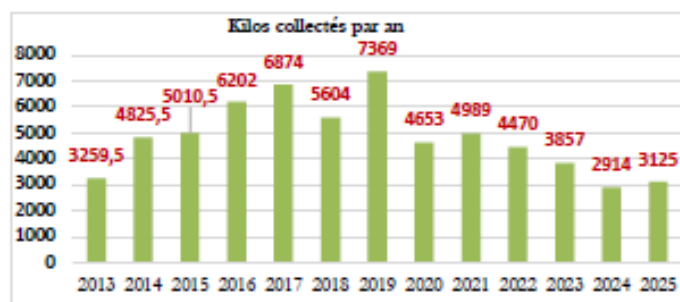
À l'Accueil Te Vai-ete, un accueil est assuré aux personnes en grande précarité et à la rue ou non, pour des sollicitations vestimentaires, alimentaires et administratives. Le bureau d'accueil, assuré par des bénévoles, est ouvert de 8h30 à 12h du lundi au vendredi.

BENEVOLES

L'Accueil Te Vai-ete ne fonctionne que sur le bénévolat. Le nombre de bénévoles réguliers est de 40 personnes auxquels s'ajoutent une 20^{ème} de bénévoles occasionnels.

Les bénévoles réguliers assurent 390 heures d'activités par semaine ce qui équivaut à 10 emplois à plein temps. En valorisation, sur la base du Smig, cela équivaut à 2 205 350 xpf par mois (Smig 173 182 xpf + cotisations CPS 47 353 xpf), soit 26 464 200 xpf par an... sachant qu'en réalité, si nous devions embaucher des salariés, pour un certain nombre ce ne serait pas au smig !

COLLECTE DES CANETTES



C'est le 1^{er} juillet 2013 que l'action « *Éco-solidaire* » pour les personnes à la rue a été lancée par l'Accueil Te Vai-ete. L'objectif était double :

- Sensibiliser la population à l'écologie, en les invitant à collecter les canettes en aluminium, 100% recyclables ;
- Rendre la solidarité à l'égard des personnes en très grande précarité concrète et quotidienne.

Le principe est simple... il suffit de collecter les canettes en aluminium chez soi, sur son lieu de travail, dans son environnement proche... de les déposer au presbytère de la cathédrale. Ces canettes ainsi collectées sont revendues à une société de recyclage, Sorem, qui les envoie vers la Nouvelle-Zélande, où elles seront recyclées. Ainsi un simple geste, nous rend à la fois « *éco* » et « *solidaire* » au quotidien... sans grands efforts. Pour nous aider à mieux concrétiser et évaluer l'action « *éco-solidaire* », nous avons donné un objectif précis à l'usage des fonds collectés : les frais médicaux pour les « *oiseaux de la rue* ».

L'« *acheteur* »

Depuis 2013, ce sont deux entreprises qui ont assuré le rachat des canettes. La première ayant cessé son activité c'est aujourd'hui l'entreprise SOREMAT qui est notre partenaire. Ils viennent chercher les canettes à l'Accueil Te Vai-ete sur un simple courriel de notre part ; ils assurent la pesée au Port autonome et nous informent par courriel du poids total et du virement sur le compte Te Vai-ete.

Le prix n'a pas changé d'une entreprise à l'autre. Les canettes sont reprises à 50 xpf le kilo... Le prix semble dérisoire... mais c'est avec les petits ruisseaux que l'on fait les rivières, les fleuves et les océans...

Les « collecteurs »

Ils sont nombreux et variés.

- **Particuliers**... ils apportent leurs canettes soit le samedi et dimanche avant les messes dominicales ou alors à tout moment de la semaine, directement à l'Accueil Te Vai-ete ou au presbytère de la cathédrale ;
- **Entreprises**... Essentiellement des snacks et restaurants mais aussi des employés de l'administration, le GAM ou d'autres entreprises ;
- **Écoles**... Quelques écoles, collèges et lycées ont intégré cette opération dans leur projet éducatif... soit de façon ponctuelle dans l'année soit sur l'ensemble de l'année scolaire ;
- **Îles**... Des communes ou des particuliers, notamment des Marquises et des Tuamotu sont sensible à notre action et nous font parvenir par bateau le fruit de leur collecte. La société SOREMAT récupère directement les canettes à bord des bateaux ;

À ce jour, ce sont environ 62 735 kgs d'aluminium qui ont été collectés soit environ 4 826 000 canettes pour un total de 3 161 875 xpf. En moyenne, sur 13 ans, cette collecte a permis de couvrir 80% des frais médicaux. En baisse depuis la crise de la Covid.

Un bilan plus que positif qui montre que la solidarité peut être quotidienne et sans frais... Elle est à la portée de tous sans exception... et en plus elle contribue à la protection de notre environnement...

Le nouvel Accueil Te Vai-ete permet un suivi médical plus régulier... et nos « oiseaux » prennent davantage soin d'eux, ce qui n'est pas sans conséquence sur le budget « santé »... Alors ne baissons pas les bras... une mobilisation plus large de toutes les personnes de bonne volonté pourrai largement compenser l'augmentation des frais médicaux lié à une meilleure prise en charge... nous avons besoin de vous...

Restons Éco-solidaire !

LA RECONNAISSANCE OU L'EXISTENCE ADMINISTRATIVE !

Outre la dimension matérielle : manger, se laver, s'habiller, l'Accueil Te Vai-ete offre aussi un accompagnement administratif et médical.

L'accompagnement administratif comporte plusieurs éléments : adresse postale, acte de naissance, C.N.I., compte bancaire, aide-juridictionnelle, inscription sur les listes électorales...

La dimension médicale étant l'inscription à l'un des régimes de la C.P.S., est tout aussi essentielle pour la prise en charge aussi bien des médicaments, des consultations des spécialiste et des hospitalisations.

Ces éléments sont la condition *sine qua non* pour envisager l'insertion ou la réinsertion dans la société et la recherche d'emploi. Si l'un ou l'autre de ces éléments manque... c'est l'ensemble du processus qui est bloqué !

Grâce toujours à de nombreux bénévoles et des partenariats avec les institutions administratives, médicales, l'Accueil Te Vai-ete peut offrir son aide sur ces différents points aux personnes en grande précarité et à la rue.

ADRESSE POSTALE

Premier obstacle rencontré par les personnes en grande précarité et à la rue, c'est la réception de leur courrier. L'Accueil Te Vai-ete ayant une boîte postale... une démarche a été faite auprès de Fare Rata pour que cette boîte puisse recevoir le courrier de toute personne à la rue. Ceci fonctionne depuis plusieurs années sans problème... et sans frais supplémentaire grâce à la générosité et la compréhension de Fare Rata.

Bémol ! Nous ne pouvons que déplorer, que seul l'Accueil Te Vai-ete offre ce service aux personnes à la rue... au point que Fare Rata dépose systématiquement dans la boîte postale de l'Accueil les courriers adressés aux personnes à la rue ayant donné comme adresse une autre structure prenant charge des sans-abris ! Ce qui n'est pas sans poser problème, notamment pour les courriers en recommandé, dans la mesure où nous ne savons pas toujours qui est hébergé dans tel ou tel centre... [Petite anecdote : en 2023, lors de la fermeture de l'Accueil nous avons remis le courrier en instance à une autre association subventionnée pour quelle se charge de ce service... elle a redéposé la totalité du courrier transmis tel quel à la Poste !!! Incroyable mais vrai !!!]

ACTE DE NAISSANCE

Second obstacle rencontré par les personnes en grande précarité et à la rue, c'est l'obtention d'un acte de naissance. À la base de la difficulté, une situation kafkaïenne : il faut une C.N.I pour obtenir un acte de naissance... il faut un acte de naissance pour obtenir une C.N.I. Sans compter, qu'il y a peu, la délivrance des actes n'était pas gratuite ! Grâce à la médiation du Haut-Commissariat en 2016, les demandes d'actes de naissance se font par courriel auprès des communes, via un document officiel signé des intéressés et les actes leurs sont envoyés, à titre gracieux via la boîte postale de l'Accueil Te Vai-ete.

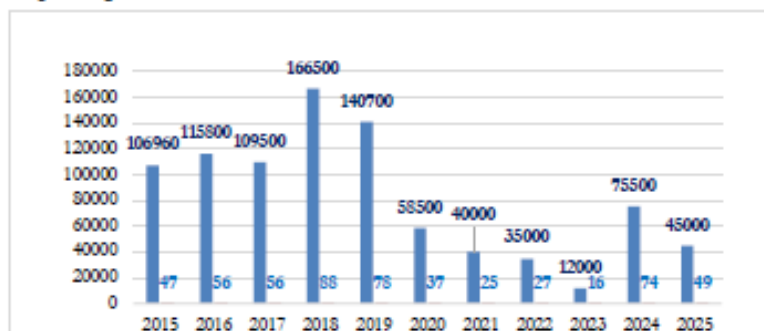
CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Troisième obstacle à toute démarche administrative : l'absence de C.N.I. Situation récurrente chez les personnes vivant à la rue, exposées aux aléas du quotidien de la rue : vol, intempérie...

Plusieurs difficultés auxquelles les personnes à la rue font face pour établir une nouvelle C.N.I. : acte de naissance, attestation de résidence, photos et timbre fiscal.

Depuis 2000, les services de l'État reconnaissent l'attestation de l'Accueil Te Vai-ete comme attestation de résidence.

En 2023, la mairie de Papeete a changé sa gestion des demandes de C.N.I... un progrès notable notamment dans le temps nécessaire au dépôt du dossier : plus de rendez-vous nécessaire qui pouvaient aller jusqu'à près de 2 mois. Depuis 2024, les demandes de renouvellement sont assurées par l'Accueil au travers du service en ligne *France titre* ce qui simplifie notablement la constitution des dossiers.



L'établissement d'une C.N.I. a aussi un coût : 900 xpf pour les photos et 1 500 xpf pour le timbre. Le Pays prend en charge occasionnellement ces frais, lors des maraudes du Pays (deux fois par an), malheureusement les C.N.I. ne se perdent pas à date fixe !!! En 2025, l'Accueil Te Vai-ete a contribué et financé, en partie, l'établissement de 49 C.N.I. pour un montant de 45 450 xfp.

L'établissement de Passeport est aussi pris en charge par l'Accueil Te Vai-ete, de la même façon que pour les C.N.I. Une loi de Pays de 2011, permet aux personnes sans revenus une exonération partielle de timbre fiscal (1 500 xpf au lieu de 12 000 xpf) via une demande à la D.S.F.E. Bien que la loi régissant cette exonération date de 2011, il semble qu'elle n'était pas très usitée ou de façon exceptionnelle... nous avons dû batailler dur pour obtenir sa mise en œuvre... désormais, par l'intermédiaire du B.S.A. (Bureau des sans-abris) cela se fait rapidement.

Rêvons : Le timbre fiscal relevant d'une décision du Pays, peut-être qu'à l'avenir, les personnes en grande précarité pourraient être exonérées de ce timbre !!!

COMPTES BANCAIRES

Le quatrième obstacle est d'avoir un compte bancaire. Une nécessité aujourd'hui pour envisager une réinsertion dans la société : travail, formation...

Le 20 février 2018, une convention avec l'O.P.T. avait été signée et l'Accueil Te Vai-ete. C'est à l'initiative de l'O.P.T. qu'en juin 2017, une réflexion sur la mise en place d'un « Compte solidarité » avait été entreprise. La convention permet aux personnes en grande précarité d'avoir accès à un compte postal, exempt d'un dépôt initial et des frais mensuel de gestion ainsi que d'une carte « Fenua ».

Malheureusement, la transition CCP-Marara paiement a complexifié la constitution des dossiers d'ouverture. Si le principe du « compte solidarité » chez Marara paiement existe toujours, l'Accueil Te Vai-ete s'est désormais tourné vers la *Socredo* qui offre un service similaire, mais avec une démarche administrative plus simple et une meilleure réactivité.

Ce sont plus de 20 comptes qui ont pu être ouverts en 2025 pour nos oiseaux entrant en formation ou ayant décroché un emploi. Nous n'aidons à l'ouverture de compte que lorsqu'un contrat de formation ou d'emploi est signé... d'où la nécessité d'une grande réactivité de la part de l'organisme bancaire.

SERVICE JURIDIQUE

Depuis juin 2017, une juriste bénévole, Bénédicte, assure le suivi juridique, et au-delà, des personnes sans-abris. L'objectif est l'accompagnement des personnes en grande précarité et à la rue pour différentes démarches judiciaires, notamment dans la constitution des dossiers pour :

- Aide juridictionnelle ;
- Mise sous curatelle ou tutelle ;
- Divorce civil ;

Mais aussi d'autres démarches :

- Dossier O.P.H.
- Acte de notoriété.

Ce service permet, notamment, à chaque « oiseau de la rue » d'avoir accès aux droits de tout citoyen. Pour les dossiers d'Aide juridictionnel, une fois établis, un petit réseau d'avocats les prennent en charge avec cœur et attention, en coordination avec le service juridique de l'Accueil Te Vai-ete.

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION - SPIP

À la rue, la difficulté de se repérer dans le temps sur le moyen et long terme est difficile. Un rendez-vous pour le mois suivant s'oublie s'il n'est pas rappelé.

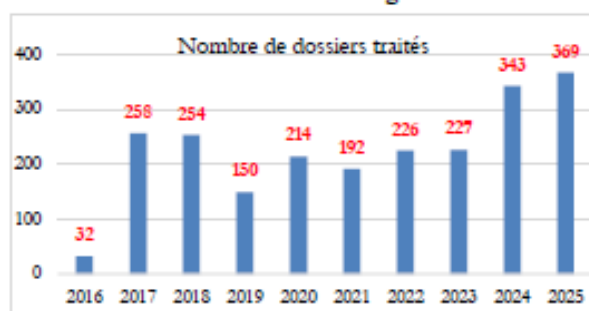
Un nombre important de nos « oiseaux de la rue » ont un suivi judiciaire : SPIP, pointage à la DTPN, TIG (Travaux d'intérêt généraux), stage citoyen et groupe de parole. Nous faisons office de boîte postale et de relais pour rappeler les rendez-vous...

Les différents services judiciaires, notamment le SPIP, nous contactent régulièrement pour rappeler ou fixer les rendez-vous avec les Oiseaux de la rue. Une collaboration qui garantit un suivi stable et une cohérence dans la recherche de réinsertion.

C.P.S.

Le dernier obstacle est la couverture sociale des personnes à la rue. Depuis 1995, date de la mise en place du R.S.T. (Régime de Solidarité Territoriale), devenu depuis le R.S.P.f. (Régime de Solidarité de la Polynésie française), la prise en charge est, disons-le, plus aisée. Rappelons qu'auparavant, tout citoyen en grande précarité, à la rue ou pas, devait obtenir un « certificat d'indigence » auprès de sa mairie. Au casse-tête administratif s'ajoutait l'humiliation !

Depuis la mise en place du Régime de Solidarité, toute personne peut prétendre à une couverture sociale et à une prise en charge de ses soins. Les débuts ne furent pas faciles, aussi bien avec l'administration qu'avec la municipalité. Les pierres d'achoppement furent essentiellement la pièce d'identité absente chez la plupart des personnes à la rue et le certificat de résidence ! Ce fut grâce à la détermination de feu M^r Jean-Claude RAU que nous réussîmes à



établir la couverture sociale de ces personnes avec la reconnaissance de l'attestation fournie par l'Accueil Te Vai-ete et une dérogation des Affaires sociales nous permettant de substituer à la C.N.I., un acte de naissance dans l'attente de l'établissement de cette dernière.

À partir de 2016, nous avons pu assurer de manière plus coordonnée et efficace, mais informelle, l'inscription des « Oiseaux de la rue » en évitant les ruptures de prise en charge. En 2020, suite à quelques quiproquos nous avons sollicité le Président du

Conseil d'Administration de la C.P.S. Une rencontre a eu lieu et un protocole a été mis en place, avec une personne référente au niveau de la C.P.S. Depuis 2023, nous traitons les dossiers de façon dématérialisée.

Chaque année, un contrôleur de la C.P.S. vient vérifier que les bénéficiaires des services de l'Accueil Te Vai-ete sont bien des personnes sans-abris, par un sondage de quelques dossiers.

Une réforme qui sera mise en œuvre en février 2026, nous facilitera encore davantage les démarches : le renouvellement automatique du RSPf pour l'ensemble des ressortissants RSPf n'ayant pas une patente.

⚠ Nous constatons, notamment depuis la crise de la Covid un changement significatif : une paupérisation importante de la population. Autrefois, les nouveaux arrivants dans la rue étaient pour la plupart à jour de leur inscription au RSPf. Il nous fallait simplement veiller au renouvellement. Depuis 2022, beaucoup de nouveaux arrivants n'ont plus de droit ouvert depuis plusieurs mois, voir même année à leur arrivée dans la rue... Désormais la marginalisation et l'exclusion ont lieu en amont de l'arrivée à la rue !

INSERTION ET REINSERTION PAR L'EMPLOI

Il y a 32 ans, l'Accueil Te Vai-ete n'avait pas prévu dans sa mission première de s'occuper aussi de l'insertion ou la réinsertion par le travail. Son objectif initial étant : « Manger, se laver, avoir une tenue propre... ».

Mais de fils en aiguilles, la mission s'est élargie... englobant aussi une aide à l'insertion ou la réinsertion professionnelle d'abord indirecte puis, désormais, plus active... en partenariat.

UNE CELLULE EMPLOI

En 2023, Christophe, ancien directeur-adjoint du SEFI nous a proposé de mettre en place une « cellule emploi » pour accompagner les Oiseaux de la rue dans leur démarche : établissement d'un C.V., de lettre de motivation et aussi constitution de dossier de formation...

Depuis c'est une équipe de 5 personnes qui sont présentes le lundi matin pour accueillir et accompagner les Oiseaux de la rue en recherche d'emploi. Outre les aspects administratifs, se met en place des formations à l'oralité, aux entretiens d'embauche...

Une convention a été signée le 28 avril 2025 entre le SEFI et l'Accueil Te Vai-ete pour faciliter le partage d'information, l'inscription au SEFI et l'accès au compte web. C'est la cellule emploi qui est en charge de sa mise en œuvre.

DES ATELIERS POUR UNE REMISE AU TRAVAIL

Depuis 2018, plusieurs expériences d'ateliers avaient été mises en place : confiture, couture, alphabétisation... En 2025, deux ateliers hebdomadaires ont permis à plusieurs personnes à la rue, d'apprendre et de se perfectionner en couture et en crochet.

Les bénévoles enseignent et confectionnent avec ces personnes différentes choses qui sont vendues par les accueillis, notamment au *Restaurant l'Éphémère*. L'intégralité des revenus leur est reversée. Outre, d'offrir un petit revenu, cette activité permet, d'une façon indolore et régulière, à se préparer à une réinsertion professionnelle plus régulière et constante.

La majorité des personnes ayant participé à ces ateliers a intégré en cours d'année la formation cuisine-restauration... Signe qu'une démarche progressive de réapprentissage au travail est bénéfique.

REINSERTION PAR L'EMPLOI – PARTENARIAT AVEC LE S.E.F.I.

Depuis quelques années, en collaboration et sous l'impulsion du SEFI, d'autres perspectives s'ouvrent pour l'insertion ou la réinsertion professionnelle des personnes en grande précarité et à la rue.

L'un des partenaires privilégiés et incontournables est sans aucun doute le SEFI, notamment avec les stages de formation proposés. En 2025, le SEFI a mis en place plusieurs formations de remise à niveau (EPIP) spécialement destinées aux personnes en grande précarité et à la rue. Les inscriptions se sont faites en coordination avec les différentes structures, accueillantes des « Oiseaux de la rue » (Te Toreia, Emauta, Accueil Te Vai-ete). Une expérience positive malgré quelques petits couacs... Avec quelques réajustements et notamment un suivi plus personnalisé des stagiaires... nous devrions obtenir pour les prochaines formations des résultats plus probants.

Dans ces dispositifs, le travail de l'Accueil Te Vai-ete est essentiellement de les accompagner dans les démarches administratives, la constitution des dossiers... et d'être-là sans cesse pour les encourager, les seconder un peu parfois...

Un véritable partenariat... Chacun faisant ce qui est de sa compétence... Il ne nous appartient pas de faire de la formation, des organismes sont là pour cela et le SEFI assure l'orientation des personnes vers ces organismes... Le rôle de l'Accueil Te Vai-ete est d'être un « pont » !

La convention passée entre le SEFI et l'Accueil Te Vai-ete ouvre de nouvelles perspectives d'orientation, d'accompagnement et de résultats.

DES FORMATIONS AU SEIN MEME DE L'ACCUEIL TE VAI-ETE

Dès l'ouverture de l'Accueil Te Vai-ete à Mamao, en juillet 2023, sous l'impulsion du *Campus des Métiers de la Restauration* et de sa directrice Hina, un projet de formation cuisine-restauration s'est mis en place. Un an pour caler et régler les problèmes administratifs et techniques. La première formation a commencé le 1^{er} juillet 2024.

En quoi consiste la formation ?

Former des « Oiseaux de la rue » à la cuisine et au service en salle, et dans la mesure de leur capacité les emmener à une certification nationale via le CFP. Ce projet-pilote dont le CMQP est maître d'œuvre et l'Accueil Te Vai-ete le maître d'ouvrage, est une première, tant à l'échelle locale qu'hexagonale, dans son montage notamment. Il a ainsi reçu une distinction officielle de la Communauté Européenne : *Die Europa*.

L'idée de cette formation progressive ascendante de 12 ou 10 mois repose sur la volonté de former des « Oiseaux de la rue » motivés pour s'insérer dans une filière à flux tendu et, qui plus est, qui recrute à tous les niveaux de qualification, la filière de la restauration. Son efficacité repose sur la collaboration privé/public et sur l'interministérialité qui a permis sa mise en place.

Afin de préparer au mieux les stagiaires, tous sans domicile fixe et sélectionnés par rapport à leurs motivations, 6 ou 4 mois de formation à la remobilisation, à l'acquisition de savoirs fondamentaux appliqués aux métiers de la restauration (mathématiques adaptés au grammage et français adapté au service de la clientèle) et à des stages de découverte de la cuisine et du service dans des restaurants partenaires, permettent d'asseoir des compétences et de l'appétence par rapport aux métiers de la restauration. Cette étape est assurée par l'organisme 'Api formation.

À l'issue, la deuxième phase de la formation consiste en l'ouverture du restaurant d'application d'insertion, l'« Éphémère », quatre jours par semaine et une journée de préparation à l'examen final. Cette seconde étape est assurée par deux professionnelles : Véro en cuisine et Bouchra en salle.

Un multi-partenariat

Cette formation est fondée sur un multi-partenariat privé et public.

- 1° Le pilier sur lequel se construit la formation est le *Campus des Métiers de la Restauration en Polynésie* qui construit la formation et coordonne les partenaires ;
- 2° Le ministère de l'Emploi via le SEFI qui assure les indemnités des personnes en formation (dispositif CAE puis Tiaturu amo) ;
- 3° L'association « *Les Disciples d'Escoffier* » partenaire pour l'accueil des stages et aussi pour l'embauche à la fin de la formation ;
- 4° Le ministère de la Solidarité par une subvention pour l'organisme de formation et les deux formatrices du restaurant ;
- 5° Les donateurs, les bienfaiteurs et les clients du restaurant l'Éphémère ;
- 6° L'Accueil Te Vai-ete.

Trois formations réalisées ou en cours de réalisation

À ce jour, trois formations en cuisine-restauration ont été mise en place. L'une d'elle ne relevant pas au sens strict des personnes à la rue mais de jeunes personnes ayant un handicap cognitif.

- 1° Une session de 12 hommes du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025
- 2° Une session de 8 jeunes ayant un handicap cognitif du 1^{er} septembre 2025 au 28 février 2026
- 3° Une session de 10 femmes du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026

Pour les formations 1 et 3, le choix de la non-mixité est le fruit de l'expérience. Lorsque les groupes de stagiaires sont mixtes, la difficulté ne vient pas du groupe en lui-même, mais des conjoint(e)s ... ce qui provoquent bagarres, abandons...

Les résultats de l'expérience sont globalement positifs : 6 sur 12 hommes ont obtenus leur certification en candidat libre au CFPA, deux sont en formation alternée (Lycée hôtelier-Newrest), deux en C.D.I (Villa Conti et Hotu catering).

SANTÉ

La santé pour les personnes en grande précarité et à la rue est un aspect des obstacles de l'insertion ou de la réinsertion dans la vie de la société. Vivre dans la rue, même sous le soleil, reste une épreuve très dure qui marque les corps et le psychisme de ceux qui y vivent. En 31 ans, l'Accueil Te Vai-ete a su constituer un réseau sanitaire pour permettre aux personnes à la rue de se maintenir en santé. La prise en charge de la santé des personnes en grande précarité et à la rue est un élément fondamental, dans la perspective de la réinsertion. Nous voulons aborder dans ce chapitre plusieurs éléments ayant trait à la santé.

STATUT C.P.S. DES ACCUEILLIS

2025 en chiffre
369 dossiers R.S.P.F.
2 dossiers retraite
9 dossiers Cotorep

En 2025, 69,2% sont inscrits au Régime de solidarité (RSPF), 16,8% sont reconnus comme Adultes Handicapés (AH) et 5,08% sont salariés.

En 2025, l'Accueil Te Vai-ete a constitué ou mis à jour 369 dossiers à la C.P.S. L'augmentation par rapport à 2024 est de 7,6%. Un certain nombre de dossier ont été fait deux fois : à l'admission puis pour le renouvellement au mois de naissance.

Désormais avec l'accès *E-tatou* pour les sans-abris, la constitution ou la mise à jour des dossiers RSPF est plus aisée et plus rapide. La nomination d'une référente CPS assure un suivi des dossiers régulier et efficace... Les habitudes des repas et marandes ne sont plus en rupture de couverture sociale.

En 2026, la réalité sera en principe simplifiée : les renouvellements au RSPF, sans patente, sans changement de statut familial, se feront automatiquement au mois de naissance.

PRISE EN CHARGE DES SOINS

2025 en chiffre

138 personnes en médecine générale
135 personnes en psychiatriques
25 consultations dentaires (*n'inclut pas les rdv multiples*)
8 consultations ophtalmologiques
20 consultations de spécialistes CHPf et privé

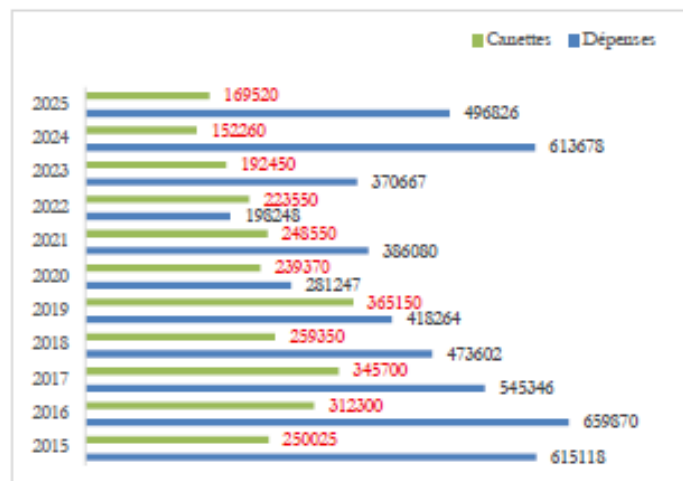
496 826 xpf de dépenses en pharmacie
3 125 kgs de canettes aluminium (*soit 169 520 xpf*)

La prise en charge des soins primaires peut, en principe, être assurée soit par les dispensaires, soit par les urgences du C.H.P.f de Pirae. Mais l'un comme l'autre sont très éloignés du centre-ville où se concentre l'essentiel de la population des personnes en grande précarité et à la rue.

Suite à la fermeture du dispensaire de Vaininiore, le Dr Jacques RAYNAL, ancien médecin du dispensaire et « *membre fondateur* » de l'Accueil Te Vai-ete s'était proposé pour prendre en charge gratuitement ces personnes à la rue à son cabinet de la Clinique Cardella. Rapidement, ses associés ont suivi le pas, et ce jusqu'en 2020.

Depuis 2020, le Dr Gérard MAZEAU, médecin retraité assure des vacations trois fois par semaine : lundi, mardi et jeudi.

Aux soins primaires s'ajoutent les soins dentaires. Il n'y a pas de dispensaire et les rendez-vous à l'hôpital se comptent, non pas en jours ou semaines mais en mois d'attente. Là encore, nous avons dû nous tourner vers le « *privé* » pour les personnes à la rue. Un cabinet dentaire, dont nous nous devons de taire le nom, en raison de la déontologie hypocrite de la profession, qui assimilerait cette aide à de la « *publicité* » !!! Ce cabinet prend en charge les personnes à la rue et orientées par nous et offre le tiers payant³. En 2025, ce sont 25 patients qui ont été pris en charge par ce cabinet dentaire⁴.



canettes en aluminium.

D'autres médecins privés ont proposé leur service en ophtalmologie, ORL, dermatologie, cardiologie, ainsi qu'en chirurgie traumatologique et orthopédique. Ils sont très souvent sollicités, ces pathologies étant particulièrement fréquentes dans ce type de population.

En ophtalmologie, 8 patients ont été pris en charge dont deux pour une opération de la cataracte. Parallèlement un opticien prend à sa charge les lunettes.

Reste à la charge de l'Accueil Te Vai-ete, les médicaments et quelques prestations non prises en charges. En 2025, 34% du coût des médicaments a été couvert par la collecte des

UNE SITUATION PARTICULIERE : LES ADULTES HANDICAPES

En 2018, nous nous sommes attelés à mettre en place une petite équipe pour l'accompagnement des personnes handicapées. Il est à noter que les adultes handicapés que nous rencontrons sont pour l'essentiel des personnes qui ont des troubles cognitifs. Le plus difficile est d'assurer le suivi médical de cette population.

L'accompagnement est de deux ordres : administratif et médical.

D'un point de vue administratif et juridique, il s'agit essentiellement d'accompagner ces personnes pour l'établissement ou renouvellement de dossier de demande de longue maladie, de reconnaissance de statut travailleur handicapé ou d'allocation d'aide au handicap (AAH). L'important étant de coordonner CPS, médecin généraliste, psychiatre, spécialiste et la cellule Cotorep de la DSFE pour assurer que les dossiers aboutissent.

³ Le Tiers payant correspond au 30% non couvert par la C.P.S. et à la charge du patient.

⁴ Nous comptons ici le nombre de patients et non le nombre de consultations !

D'un point de vue médical, il s'agit de suivre ces personnes... notamment celles qui sont en rupture de traitement ou de suivi. À partir de 2019, un médecin psychiatre du CHPF assurait chaque mardi matin une permanence pour ces personnes, soit dans la rue soit à l'Accueil Te Vai-ete qui mettait gracieusement à disposition un lieu et les moyens médicaux nécessaires. Dès le départ, ce sont plus de 50 personnes qui ont bénéficié de ce service à la carte.

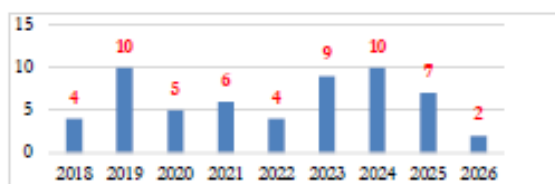
Considérant l'augmentation significative du nombre de personnes à la rue ayant des troubles cognitifs lourds, nous nous sommes rapprochés du Gouvernement (Santé et Solidarité) pour demander qu'un psychiatre « dédié » soit pris en charge par le Pays, dans le but que ce ne soit plus simplement l'Accueil Te Vai-ete, mais l'ensemble des structures associatives en charge des personnes en grandes précarités qui puissent l'accueillir. Après de longue tergiversation, en septembre 2024, ce fut fait... dans un premier temps pour une année (septembre 2025)... Malheureusement les conflits intra-gouvernementaux (Santé et Solidarité) ont empêché ce renouvellement... qui contrairement aux belles paroles de M^{me} la ministre de la Solidarité est toujours en standby. Aujourd'hui, plus aucun psychiatre ! Que des beaux discours et de belles promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent.

À la même période, un psychiatre bénévole s'était proposé pour des interventions hebdomadaires et complémentaires. Il a assuré ce bénévolat jusqu'à son dramatique accident de la route qui lui a coûté la vie.

Nous avons repris notre bâton de pèlerin pour trouver une solution pérenne... loin des intrigues politiques, avec des personnes ayant réellement le souci des Oiseaux de la rue en souffrance !

Reste désormais à mettre en place une coordination avec les associations de tutelle, ainsi qu'avec les autres tuteurs. En 2023, deux bénévoles de l'Accueil Te Vai-ete avaient été accrédités « tuteur » pour prendre en charge les dossiers des nouvelles tutelles établies pour des sans-abris. La perspective étant de les suivre jusqu'à ce qu'une situation stable soit trouvée et qu'un tuteur « ordinaire » prenne la suite. Ce sont ainsi 6 personnes en situation de trouble cognitif qui ont pu être placées en foyer d'accueil... et qui le sont aujourd'hui encore. Là encore, le tragique décès de Taote Stéphane, l'un des tuteurs bénévoles a stoppé net le dispositif, notamment avec la nomination d'un nouveau juge des tutelles pointilleux au sujet de l'administratif et peu sensible à la dimension humaine des personnes accompagnées !

LES MORTS DE LA RUE



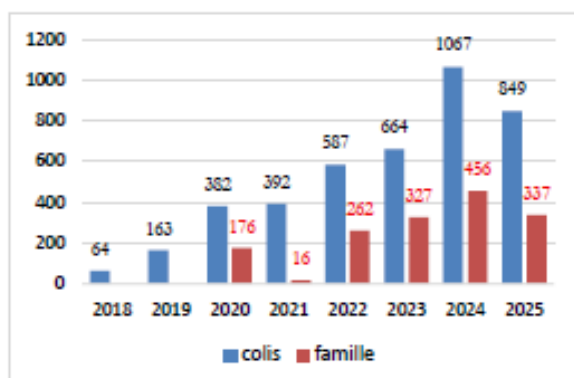
Chaque année, des personnes à la rue décèdent, soit dans la rue, soit à l'hôpital. En 2025, ce sont 6 personnes qui sont décédées, plus un enfant du Pays décédé en France. La moyenne d'âge est de 56 ans. Le plus jeune avait 32 ans et le plus âgé 68 ans.

Cette année, hormis celui décédé en France, nous avons pu contacter les familles qui ont pris en charge les funérailles.

Pour la personne décédée en France en février, nous n'avons appris son décès qu'en novembre par l'association « Les morts de la rue ». La famille n'a pu être mise au courant qu'en février 2026.

HORS ACCUEIL DES « OISEAUX DE LA RUE »

COLIS ALIMENTAIRES



En juillet 2018, les étudiants ESC du Lycée La Mennais ont mis en place une « armoire solidaire ». Le principe étant que des personnes déposent de la nourriture et d'autres se servent. Principe que nous n'avons pas pu pérenniser sous cette forme (hygiène, abus...).

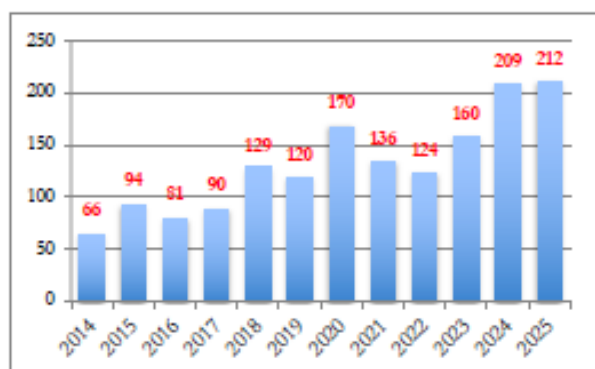
Mais de cette expérience est né le « Caddie de la Miséricorde ». Il s'agit d'un chariot placé à l'entrée de la Cathédrale à chaque messe dominicale. Les fidèles sont invités à apporter quelques denrées alimentaires ou d'hygiène. Une opération initialement prévue pour le Temps de l'Avent 2018 et qui est devenue pérenne.

Cette opération est destinée non pas aux sans-abris mais aux familles toujours plus nombreuses, qui bien qu'ayant un toit, sont en grande précarité. Nous avons établi une

coordination et collaboration avec le Service social des mairies de Mahina à Papara pour répondre au mieux et le plus équitablement possible aux besoins.

Le principe est simple : toute famille en difficulté peut prétendre à une aide alimentaire. Si elle vient directement à l'Accueil Te Vai-ete, elle est réorientée vers le Service social de sa commune pour un entretien et une évaluation des besoins. Le Service social envoie alors un courriel avec les éléments nécessaires et un « panier solidaire » est préparé pour le lendemain. Même processus pour les familles qui se présentent directement au Service social de la commune. C'est un colis d'urgence qui permet de faire la jonction avec les colis de la DSFE ou de la Croix Rouge. En 2025, ce sont 337 familles qui ont bénéficié de 849 colis alimentaires. Par rapport à 2024, les demandes ont baissé de 10,5% en colis et 24% en famille.

CROIX BLEUE



La croix bleue, née dans l'Eglise protestante, est désormais bien ancrée dans l'Eglise catholique en Polynésie. À l'abstinence d'alcool nous avons rajouté la drogue, l'Ice, le tabac et autres. Les personnes qui se présentent, définissent elles-mêmes la durée de leur engagement. Ce sont 212 personnes qui se sont engagées en 2025 pour des périodes allant que quelques semaines à plusieurs années.

Depuis 2024, nous notons une augmentation significative des personnes faisant cette démarche. Mais le changement le plus important est que l'Ice est désormais la première raison de la signature : 141 contre 101 pour l'alcool.

QUELQUES ANALYSES CHIFFREES

Ne pouvant effectuer une analyse exhaustive de l'ensemble des données que nous avons, nous nous proposons de vous présenter en quelques chiffres et tableaux la situation des 334 personnes qui ont pris au moins 20 repas en 2025 à l'Accueil Te Vai-ete.

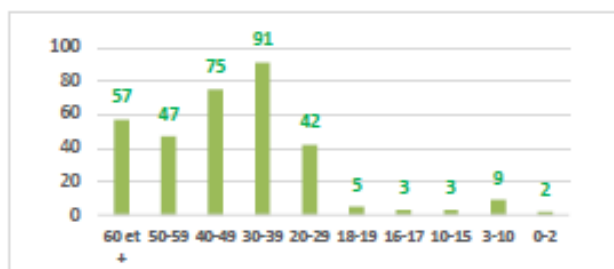
PROFIL DES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE QUE NOUS AVONS RENCONTREES

Répartition par sexe des accueillis

- Pour les 334 personnes rencontrées la répartition par sexe est la suivante :
 - 91 femmes... dont 9 mineures... dont 1 devenue majeure au cours de l'année ;
 - 243 hommes... dont 10 mineurs... 1 devenus majeur au cours de l'année ;

Ce qui nous fait un rapport de 27% de femmes pour 83% d'hommes... dont 5,5% de mineurs.

Moyenne d'âge des accueillis

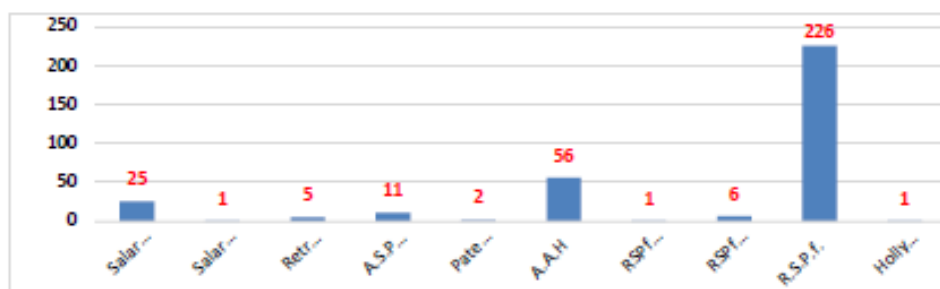


Notons ici que 213 accueillis ont entre 30 et 50 ans ce qui représente 63% de l'ensemble.

L'idée généralement admise que les sans-abris sont essentiellement des jeunes voir des jeunes mineurs, est par conséquent très subjective... peut-être parce que ces derniers sont ceux qui se font le plus remarquer... et aussi qu'une partie des jeunes à problème dans les rues ne sont pas des « Oiseaux de la rue » mais de quartiers appelé pudiquement « défavorisés ».

Une étude plus systématique et précise devrait être faite... pour avoir une photographie exacte de la population des rues !

Statut administratif et social des accueillis



• Pour les 334 personnes rencontrées le statut C.P.S. varie :

○ Retraités : 20 sont couverts par le régime de retraite (5,98%) :

- 8 retraités salariés – 8 hommes ;
- 11 retraités pour inaptitude (ASPA) - 5 femmes et 6 hommes ;
- 1 bénéficie du statut de retraite par le conjoint ;
- 2 dossiers de retraite en cours de constitution ;
- 1 dossier de retraite à constituer ;

○ Salariés : 17 personnes relèvent du régime salarié (5,08%) :

- 9 hommes salariés ;
- 1 femmes salariées ;
- 3 conjoints de salariés ;
- 3 enfants de salariés ;
- 1 salariés marins pêcheurs ;

○ Patentés : 1 et un enfant ;

○ Régime de solidarité : 231 (69,2%) ;

○ Adultes handicapés : 62 (18,56%)... 72 (21,55%) ;

- 56 adultes handicapés ayant une allocation entre 42 000 xpf et 89 803 xpf ;
 - 18 femmes et 38 hommes ;
- 6 travailleurs handicapés dont 2 en stage d'insertion ;
- Plus d'une dizaine de personnes pourraient prétendre au statut de travailleur handicapé ou plus ;

○ Mineurs : 19 (5,68%) ;

- 2 sont devenus majeur dans le courant de l'année – 1 femme et 1 homme ;
- 3 ont entre 15 et 17 ans – 3 filles ;

Notons que 95 personnes ayant un revenu (salarié, patenté, retraité, A.A.H., SITH...) fréquentent régulièrement l'Accueil Te Vai-ete et dorment à la rue... soit 28,44% de l'ensemble des accueillis !

PRECONISATIONS

Même si ce bilan des activités de l'Accueil Te Vai-ete est incomplet, il permet d'avoir une photographie de la situation des personnes à la rue dans la zone urbaine de Tahiti en 2025.

À partir de là nous pouvons définir quelques objectifs aussi bien pour l'Accueil Te Vai-ete que pour les pouvoirs publics. Il est nécessaire à notre avis de nous concentrer sur ce qui est fondamental. Voici quelques suggestions :

- La construction d'un véritable « Accueil de nuit » qui ne soit pas soumis à l'absurdité de règles tel que « avoir dormi au moins une nuit dans la rue » ! ;
- La mise en place systématique dans les services administratifs du Pays et de l'État de personnes référentes pour suivre cette population en grande précarité et à la rue, avec des pouvoirs de décisions et pas seulement de conseil ;
- La construction du « Foyer de jeunes travailleurs » pour éviter que des personnes qui ont des emplois à faible rémunération ne dorment à la rue ;

- La mise en place de « studios thérapeutiques » pour les adultes handicapés afin qu'ils puissent vivre dans des conditions respectant la dignité humaine et pour un certain nombre, envisagé une réinsertion par le travail ;
- La mise en place d'une cellule « psychiatrie » dédiée aux personnes à la rue à laquelle les structures d'accueil pourront mettre à disposition un lieu et leur soutien logistique et humain ;

BILAN FINANCIER

Voici en quelques lignes le bilan financier de l'Accueil Te Vai-ete. L'Accueil n'étant pas une association, mais un élément pastoral de l'Archidiocèse, il relève par conséquent, directement du C.A.M.I.C.A. Sa comptabilité, autonome, est déposée et contrôlée par le commissaire au compte du C.A.M.I.C.A. comme pour toute paroisse, en principe.

Le journal de comptabilité est en ligne sur la page www.cathedraledepapeete.com et les factures peuvent être consultées sur simple demande à l'Accueil Te Vai-ete.

Après plus de 30 ans de vie, il nous a semblé opportun de solliciter un organisme indépendant pour faire un audit de l'ensemble de la structure, de son fonctionnement et de ses projets. L'audit nous permettra de voir « demain » et les orientations à prendre pour répondre au mieux à la mission confiée par l'Église. Dès sa finalisation, il sera rendu public et mis à disposition de chacun !

BIENFAITEURS

Non seulement l'Accueil Te Vai-ete ne fonctionne qu'avec des bénévoles, mais il ne vit que grâce à la générosité de ses bienfaiteurs. Par choix, nous ne bénéficions d'aucune subvention, et ce depuis son ouverture le 23 décembre 1994. Cette option choisie et assumée est parfois cause de stress, mais jamais nous n'avons été dans l'incapacité de répondre à notre mission... et ce, grâce à votre soutien et votre générosité.

Les dons sont de trois sortes :

▪ Dons en numéraires :	6 574 051 xpf	
▪ Valorisation du bénévolat :	26 464 200 xpf	
▪ Dons en nature.....	10 000 000 xpf	– valeur estimés très approximativement
▪ Total.....	43 038 251 xpf	

Si les dons en numéraires sont faciles à établir, et la valorisation du bénévolat facile à évaluer (l'équivalent de 10 salaires), il est plus difficile d'évaluer la somme que représente les dons en nature.

L'origine des dons en nature est multiple :

- Chariot de la Miséricorde de la Cathédrale ;
- Dons des particuliers en fruits, légumes et autres ;
- Les entreprises avec qui nous avons un partenariat ;
 - « Ma poule » qui nous livre 2 500 œufs chaque semaine ;
 - La « Ferme Coppenrath » qui nous donne plusieurs fois par mois des fruits et légumes ;
 - La boulangerie « Hautbois » qui nous donne du pain 3 fois par semaine ;
 - Le restaurant « Red » qui nous livre 120 plats chaque mois ;
 - « Frero della Pizga » qui nous livre 15 pizzas chaque mois ;
 - « Vinivini » qui nous offre régulièrement plusieurs 100^{aines} de kilo de filet de thon ;
 - « Comptoir Cécile » qui nous livre régulièrement fruits et légumes ;
 - Brapac, Eico... qui nous offre occasionnellement leurs invendus ;
 - Les Carrefour, Champion, Easy Market, Foodeez... avec qui nous avons une convention pour les invendus en lien avec la Loi de Pays... chaque semaine nous faisons la tournée de ces magasins ;
- La douane... en lien avec les importateurs pour les produits interdits à l'importation en raison de la production locale ;

Inventorier et évaluer précisément l'ensemble de ces dons nécessiterait un emploi à plein temps. Il est par conséquent très difficile d'estimer la valeur numéraire de ces dons... plusieurs millions sans aucun doute...

PARTENARIAT

Il est évident que l'ensemble des dons en nature que l'Accueil Te Vai-ete reçoit va bien au-delà de ses besoins. Depuis 2018, nous accompagnons une vingtaine de foyers d'accueil et d'associations en charge de personnes en difficultés (enfants, femmes, hommes familles) qui chaque semaine viennent récupérer les œufs et d'autres aliments collectés par nous en fonction de leurs besoins. Une solidarité au cœur de la solidarité...

COMPTES 2025

REPORT 2024					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	404 700
2	CCP Papeete	5 908 108	Total :		6 312 808
COMPTES EXTRA					
Recettes			Dépenses		
46 711	Construction Te Vai-ete api	-	46 712	Construction Te Vai-ete api	-
46 721	Équipement Te Vai-ete api	-	46 722	Équipement Te Vai-ete api	-
46 731	Archidiocèse - avance Te Vai-ete api	90 000 000	46 732	Remboursement - Archidiocèse	-
		90 000 000			-
COMPTES EN TRANSIT					
Recettes			Dépenses		
4 501	Confiturières	10 541	4 502	Confiturières	- 10 541
4 511	Ateliers	-	4 512	Ateliers	-
4 521	Atelier couture	321 750	4 522	Atelier couture	- 321 750
4 531	Atelier crochet	131 200	4 532	Atelier crochet	- 111 200
4 541	Éphémère - don social	829 430	4 542	Éphémère - don social	- 202 000
4 551	Éphémère - pourboire	84 580	4 552	Éphémère - pourboire	- 84 580
4 561	Éphémère - Rima Here	1 000 000	4 562	Éphémère - Rima Here	- 1 038 686
		2 377 501			- 1 768 757
COMPTES PAROISSIAUX					
COMPTES DE CHARGES		Montant	COMPTES DE PRODUITS		Montant
6 024	Alimentation	- 2 188 449	7 015	Dons des fidèles	5 836 240
6 026	Linge et produit d'entretien	- 6 000	711	Récupération des canettes	169 520
6 031	Petit matériel de bureau	- 192 178	76	Produits financiers	-
60 611	Electricité	- 1 656 046	77	Produits exceptionnels	2 550
60 612	Gaz	- 591 834	78	Ventes diverses	37 241
60 613	Eau	- 520 558			
60 633	Outillage	-			
60 635	Achat matériel divers	- 783 144	712	Pièces aluminium	-
6 152	Entretien des bâtiments	- 4 172 949	713	Chariot solidaire	528 500
6 153	Entretien divers	- 462 749			
6 154	Truck de la Miséricorde	- 318 858			
6 161	Assurances bâtiments	- 286 264			
6 162	Assurance voiture	- 210 319			
6 163	Assurances responsabilité civile	-			
625	Transport et déplacements	-			
6 261	P.T.T. (poste - timbres)	- 2 700			
6 262	Téléphone - internet	- 450 853			
6 280	Dons aux accueillis	- 45 450	7 280	Remboursement - dons accueillis	2 400
6 281	Restaurant Éphémère alimentation	- 1 241 698	7 281	Restaurant Éphémère 1	2 488 290
6 282	Formation cuisine-resto	- 1 645 043	7 282	Restaurant Éphémère 2	1 731 672
6 283	Restaurant Éphémère équipement	- 479 635			
6 284	Colis alimentaires	-			
6 285	Dons divers	-			
6 286	Santé - Pharmacie	- 496 826	752	Location des salles	-
6 287	Vétérinaire	-			
6 288	Autres prestations extérieures div	- 211 432			
627	Frais financiers	- 34 253			
63	Impôts et taxes	-			
67	Charges exceptionnelles	-			
688	Amortissements/Matériel	-			
	Total des charges	-15 997 238		Total des produits	10 796 413
Bénéfices/Pertes :		-	5 200 825		
RÉSULTATS DE 2025					
1	Placement Archevêché	-	3	Espèces	-
2	CCP Papeete	1 733 302	Total :		1 733 302

BILAN DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEL ACCUEIL TE VAI-ETE

Les nouveaux locaux de l'Accueil Te Vai-ete ont été inaugurés le 30 juin 2023 et dès le lendemain, 1^{er} juillet, le repas était servi aux oiseaux de la rue.

Un projet énoncé du bout des lèvres en 2019... le bail pour la location du terrain signé le 26 janvier 2021... le permis de construire obtenu le 10 février 2022... la conformité obtenue le 23 juin 2023... et enfin l'inauguration le 30 juin 2023 !

Le coût initial de l'ensemble de la construction annoncé était de 257 890 461 xpf... pour un coût final de 256 474 659 xpf !

Le paiement assuré uniquement sur fond propre : 163 047 659 xpf en dons et 95 000 000 xpf avancé par le C.A.M.I.C.A., soit un total de 258 047 659 xpf... reste aujourd'hui à assurer le remboursement au C.A.M.I.C.A.

Le 27 novembre 2025... point final : la fresque en entête de ce bilan... incluse dans le budget prévisionnel... est réalisée... la construction de l'Accueil Te Vai-ete est totalement terminée !!!

Une aventure rendue possible grâce à votre immense générosité... Mauruuru roa...

Aujourd'hui l'Accueil Te Vai-ete est en vitesse de croisière... avec un coût de fonctionnement annuel incompréhensible (électricité, eau, assurances...) de 5 000 000 xpf...

DEMAIN ?...

Demain à court terme : ce sont essentiellement des projets de formation, insertion et réinsertion des « Oiseaux de la rue ».

- Dans l'hôtellerie-restauration mais aussi le *housekeeping* toujours en partenariat étroit avec le Campus des Métiers de la Restauration ;
- Dans l'agriculture et espace vert... un projet construit sur le même schéma que pour les formations restaurations ;

Demain à plus long terme : le devenir de l'Accueil Te Vai-ete... il faut songer à la relève... un nouveau responsable : bénévole ou salarié ? à temps plein ou partiel ?... Demain arrive vite !!!

CONCLUSION

Nous souhaitons que ce bilan sans prétention et sans langue de bois puisse vous « éclairer » un peu plus sur le sujet délicat des personnes en grande précarité et à la rue, afin que des mesures pérennes soient mises en place au plus vite, tout en restant dans des budgets raisonnables qui prennent en compte que la grande précarité va au-delà des personnes à la rue... et ce, pour permettre que la dignité de l'homme soit davantage respectée dans notre société polynésienne... et que nous soyons « la lumière du monde » comme nous la rappeler notre Seigneur dimanche dernier !

Nous sommes conscients que ce projet humain et ambitieux porté par l'Église n'est pas l'affaire d'un seul homme, mais qu'il existe grâce à de nombreux bénévoles, tous venant apporter un peu de leur temps, de leur compétence, de leur savoir être et à la générosité d'une multitude.

Un grand merci à chacun de vous... sans qui rien de tout cela n'existerait !



Bilan 2025 de l'Accueil Te Vai-ete

1 message

TEVAIETE ACCUEIL <tevaiete.accueil@gmail.com>

12 février 2026 à 16:25

À : secretariat@catholic.pf, alexandre.rochatte@polynesie-francaise.pref.gouv.fr, "Moetai MB. BROTHERSON"

<moetai.brotherson@presidence.pf>

Cc : teua@presidence.pf, MC Audit Conseil <mc.auditconseil.987@gmail.com>

Excellence, Mgr Jean Pierre,
Monsieur le Haut Commissaire de la République
Monsieur le Président de la Polynésie

Ce courriel pour vous transmettre le bilan annuel 2025 de l'Accueil Te Vai-ete.

Vous y trouverez

- * une présentations des différents services et des actions offert aux "Oiseaux de la rue" par l'Accueil Te Vai-ete en 2025 ;
- * Une photographie au plus près de la réalité des "Oiseaux de la rue" (nombre, âge, sexe, santé, emploi...) sachant que chaque chiffre représente des personnes concrètes et identifiées par nous ;
- * Un bilan chiffré du fonctionnement de l'Accueil Te Vai-ete... uniquement sur fonds propres ;
- * Quelques préconisations fruits d'une expérience de 32 ans sur le terrain au quotidien.

Nous vous en souhaitons bonne réception...

et nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions ou compléments d'information.

Veuillez croire, Excellence, Messieurs, à ma fraternelle prière.

Père Christophe
responsable de l'Accueil Te Vai-ete

P.S. L'ensemble du bilan est public et accessible à tous.



ACCUEIL TE VAI ETE

T. 40 45 44 43 - Courriel : tevaiete.accueil@gmail.com

Avenue Georges Clemenceau - Quartier Mamao - 98714 Papeete

B.P. 44 574 – Fare Tony - 98713 - Papeete - Polynésie française

Facebook : tevaiete.accueil

Marara paiement

Iban : FR7614168000011400733130134 – Bic: OFTPTPTXXX

 **Bilan Tvt 2025.pdf**
876K



MC Audit Conseil

MARTY Charles
BP 140 000 - 98701 ARUE
mc.auditconseil.987@gmail.com
(00 689) 87 76 88 21

FACTURE n°26/1

Date d'émission : 02 février 2026

N° RCS : 26 49A (Papeete)
N° Tahiti : A 17225-2

Client :

Père Christophe BARLIER
Accueil Te Vai Ete
BP 44574 – 98713 Papeete
Tevaiete.accueil@gmail.com

OBJET : Audit de fonctionnement de l'accueil Te Vai Ete

Réf : Courriel du 12 janvier 2026

Descriptif	Volume horaire	Coût horaire HT	TOTAL en XPF
Audit de l'accueil TE VAI ETE de Papeete	20	10 000	200 000
Audit de fonctionnement administratif et comptable de l'accueil TE VAI ETE de Papeete pour les exercices 2020 à 2025			
Remise CAMICA - 50%		5 000	- 100 000
Remise exceptionnelle de - 50% pour le premier audit d'une paroisse		2 500	- 50 000
Acquitté le 02/02/2026			
TOTAL HT			50 000
TVA 13%		TVA non applicable franchise en base	0
TOTAL TTC			50 000

Charles MARTY